

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

RAPPORT D'ACTIVITE

Mission nationale de veille et d'information

2020



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I. LA MISSION NATIONALE DE VEILLE ET D'INFORMATION ET LE RESEAU DES REFERENTS LAÏCITE ET CITOYENNETE.....	4
A. <i>Le nouveau cadre de la mission nationale de veille d'information et du réseau des référents laïcité citoyenneté : La note du 1er décembre 2020.....</i>	<i>4</i>
B. <i>Composition et mobilité du réseau des RLC.....</i>	<i>4</i>
C. <i>Animation du réseau des RLC.....</i>	<i>5</i>
II. PARTICIPATION A LA POLITIQUE PUBLIQUE DE PREVENTION DE LA RADICALISATION.....	5
A. <i>La participation aux instances préfectorales de prévention de la radicalisation.....</i>	<i>5</i>
B. <i>Une dynamique partenariale maintenue malgré la crise sanitaire.....</i>	<i>7</i>
C. <i>Dynamique de travail au sein de l'institution judiciaire.....</i>	<i>8</i>
D. <i>Les liens avec l'administration pénitentiaire.....</i>	<i>9</i>
III. UNE MISSION QUI S'ADAPTE A UN CONTEXTE EVOLUTIF.....	10
A. <i>Une augmentation du nombre de mineurs suivis dans les 4 catégories MNVI.....</i>	<i>10</i>
B. <i>Focus sur les défèrements pour apologie du terrorisme et les propos inquiétants.....</i>	<i>11</i>
C. <i>Focus sur les mineurs étrangers.....</i>	<i>12</i>
D. <i>Focus sur les Antilles.....</i>	<i>13</i>
IV. EVOLUTION DE LA MISE ŒUVRE DE LA MISSION « LAÏCITE/CITOYENNETE/RADICALISATION »...13	
A. <i>La structuration de la mission au sein des directions interrégionales et territoires à réaffirmer.....</i>	<i>13</i>
B. <i>Des instances de travail institutionnalisées et pérennes au niveau interrégional et territorial.....</i>	<i>14</i>
C. <i>Une institutionnalisation des relations entre le RLC et les établissements et services.....</i>	<i>15</i>
V. ACTIONS SPECIFIQUES CONDUITES DANS LE CADRE DE LA MISSION.....	16
A. <i>Actions de soutien à la prise en charge des mineurs radicalisés : une dynamique à consolider.....</i>	<i>16</i>
B. <i>Le développement de dispositifs spécifiques de prises en charge.....</i>	<i>18</i>
C. <i>Le déploiement d'actions de prévention de la radicalisation et de promotion des valeurs citoyennes : un soutien important des RLC auprès des établissements et services dans le contexte doublement particulier de 2020.....</i>	<i>19</i>
D. <i>Appui à la mise en œuvre des orientations de la DPJJ concernant la laïcité et la neutralité.....</i>	<i>21</i>
E. <i>Déploiement du dispositif de prise en charge des enfants de retour de zone d'opérations de groupements terroristes.....</i>	<i>23</i>
VI. LA FORMATION.....	25
A. <i>Déclinaison du plan de formation dédié.....</i>	<i>25</i>
B. <i>La formation sur les mineurs de retour de zone d'opérations de groupements terroristes.....</i>	<i>26</i>
C. <i>Perspectives de formation pour 2021.....</i>	<i>27</i>
D. <i>La formation des RLC.....</i>	<i>27</i>
E. <i>Actions de sensibilisation mises en place par les RLC à destination des professionnels.....</i>	<i>27</i>
VII. RECHERCHE.....	28
A. <i>La recherche pilotée par le Dr Bronsard sur les mineurs poursuivis pour AMT.....</i>	<i>28</i>
B. <i>Les recherches sur les mineurs de retour de zone.....</i>	<i>29</i>
C. <i>Autres recherches.....</i>	<i>29</i>
VIII. INTERNATIONAL.....	30
A. <i>Le Radicalisation Awareness Network (RAN).....</i>	<i>30</i>
B. <i>Projets au sein des DIR.....</i>	<i>31</i>
IX. BILAN DE LA CONSOMMATION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE DANS LE CADRE DU PLAT.....	31
X. PERSPECTIVES DE TRAVAIL POUR 2021.....	32
ANNEXES.....	34

INTRODUCTION

L'année 2020 a vu la **finalisation de plusieurs orientations nationales** en lien avec la déclinaison des missions de la MNVI qui constitueront le **socle de l'intervention des RLC pour les mois et années à venir** :

- La note DPJJ du 1er décembre 2020 relative au cadre d'intervention des RLC ;
- La note DPJJ du 5 février 2021 relative à l'action de la PJJ en faveur de la promotion de la citoyenneté et la prévention des radicalisations – Cadre de l'action éducative – Crédits PLAT/PART ;
- La note DAP/DPJJ du 19 février 2021 relative à l'actualisation de la note conjointe DAP/DPJJ du 13 janvier 2017 relative au protocole de coopération en vue de la prévention et de la prise en charge des mineurs et jeunes majeurs en situation de radicalisation.

Cette année fut également une année toute particulière en raison de la **crise sanitaire liée au COVID 19** qui est venue impacter le programme de travail des RLC et de la mission. Plusieurs groupes de travail et rassemblements ont été suspendus comme le groupe de travail relatif à la prise en charge des mineurs poursuivis pour association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste (AMT), ainsi que le regroupement annuel des référents laïcité citoyenneté (RLC). De nombreux projets PLAT ont été annulés ou reportés, que ce soit dans le cadre de la mise en œuvre d'actions éducatives à destination des mineurs, ou dans le cadre d'actions de sensibilisation et de formation des professionnels. **Ce contexte a inévitablement impacté les missions des RLC**, les obligeant à « réinventer » des processus de travail et à développer, voire acquérir, de nouvelles compétences pédagogiques, notamment dans le domaine du numérique. Malgré le contexte de crise, les RLC sont restés **impliqués dans les prises en charge et les projets auprès des établissements et services**. Certains RLC ont été mobilisés pour contribuer à l'organisation de stages en alternatives aux poursuites pour des faits de non-respect du confinement. Leur expertise sur les mécanismes du complotisme a permis d'enrichir le contenu de ces stages dans une période marquée par la circulation de nombreuses théories complotistes autour de la COVID 19.

L'année 2020 fut également marquée par la **mise en œuvre d'une inspection thématique réalisée par l'inspection générale de la justice (IGJ) sur le principe de laïcité et l'obligation de neutralité des professionnels PJJ**. En effet, constatant des difficultés persistantes dans l'appropriation des orientations relatives à la laïcité et à l'obligation de neutralité, la DPJJ a demandé l'inscription de cette thématique dans la programmation 2020 de l'inspection générale de la justice (IGJ). Cette dernière a été saisie par lettre de mission de la Garde des sceaux le 20 mai 2020 et a rendu son rapport en janvier 2021 (voir partie V-D).

Enfin, cette année fut également impactée par **une hausse du nombre de situations recensées au niveau national pour chacune des 4 catégories MNVI**. Progression liée notamment **au procès des attentats de janvier 2015** qui a engendré débats et controverses concernant la liberté d'expression et les valeurs de la République. De plus, une série d'attentats est venue émailler cette période : **l'attentat de la rue Nicolas Appert le 25 septembre, l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine le 16 octobre et l'attentat à la basilique Notre-Dame à Nice le 29 octobre**. Dans ce contexte, une hausse **des mises en examen de mineurs a été constatée** (voir partie III) : défèrements pour association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste, mises en examen du chef de complicité d'assassinat terroriste, une mise en examen pour dénonciation calomnieuse et de nombreux défèrements pour des infractions de basse à moyenne intensité après l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine ou dans le cadre de l'hommage rendu à Samuel Paty.

Ainsi, si la menace en lien avec des théâtres d'opérations terroristes est aujourd'hui moins prégnante, la menace endogène demeure centrale, plus difficile à détecter et susceptible d'atteindre les adolescents dans leurs vulnérabilités. Il est donc toujours primordial d'accompagner les adolescents à **devenir des citoyens responsables, éclairés et respectueux des valeurs de notre société**. Il s'agit de comprendre que les valeurs de notre pays possèdent une **dimension émancipatrice en ce qu'elles permettent à chacun de penser librement et en ce qu'elles reconnaissent la diversité des croyances et des opinions**. Il s'agit également **d'aider les professionnels à appréhender les enjeux liés à ces principes afin qu'ils puissent à leur tour véhiculer un discours clair et sans équivoque**.

Ce bilan annuel repose sur la synthèse des rapports d'activité des RLC interrégionaux, lesquels sont eux-mêmes basés sur l'ensemble des retours des RLC territoriaux. Les éléments figurant en italique dans le rapport sont des exemples d'actions ; ils ne sont pas exhaustifs.

I. LA MISSION NATIONALE DE VEILLE ET D'INFORMATION ET LE RESEAU DES REFERENTS LAÏCITE ET CITOYENNETE

A. Le nouveau cadre de la mission nationale de veille d'information et du réseau des référents laïcité citoyenneté : La note du 1er décembre 2020

L'année 2020 fut marquée par la **publication de la note DPJJ du 1^{er} décembre 2020 relative au cadre d'intervention des RLC qui remplace et abroge la note du 7 septembre 2015**. En effet, cette dernière nécessitait une large actualisation du fait de :

- L'évolution de la politique publique de prévention de la radicalisation et de lutte contre le terrorisme ;
- L'émergence de nouvelles thématiques comme celle de la prise en charge des mineurs de retour de zones d'opérations de groupements terroristes ou le développement de nouvelles formes de radicalités ;
- La nécessité de rappeler que le phénomène de radicalisation violente et sa prévention demeurent des sujets prioritaires pour tous les territoires ;
- Le constat persistant d'une mauvaise compréhension du principe de laïcité et de l'obligation de neutralité des agents publics ;
- Le décalage constaté dans les missions de certains RLC qui ont été éloignés de leurs thématiques au profit d'un travail plus généraliste sur la citoyenneté.

La note du 1^{er} décembre 2020 vient donc :

- **Recentrer les missions des RLC sur leur cœur de mission ;**
- **Préciser le rôle et la mission de chaque niveau (AC/ENPJJ/DIR/DT)**
- **Ancrer les RLC dans le paysage institutionnel et dans une dynamique transversale ;**
- **Etoffer le rôle du RLC DIR ;**
- **Inclure de nouvelles problématiques (notamment les mineurs de retour de zone) ;**
- **Rappeler la nécessité d'un réel portage hiérarchique.**

La note est complétée par de nombreuses annexes qui ont pour but de faciliter la mission des RLC de manière très concrète :

- La première annexe propose les fiches de poste de recrutement pour le RLC DT et le RLC DIR ;
- La seconde annexe propose des ressources pour l'accompagnement à la prise de fonction des nouveaux RLC à travers un tableau d'acquisition des savoirs ;
- La troisième annexe est constituée de fiches méthodologiques très étayées à destination du RLC afin de définir sa place et les actions à entreprendre dans chacune des situations de radicalisation recensées par la MNVI ;
- L'annexe 4 vient préciser la question du secret professionnel et du partage d'information ;
- Les annexes 5 et 6 sont consacrées au signalement des situations et à la remontée d'incidents ;
- L'annexe 7 reprend la trame du bilan annuel de la MNVI.

Préconisation : L'année 2021 devra être marquée par le portage, la déclinaison et la mise en œuvre de la note DPJJ du 1^{er} décembre 2020 relative au cadre d'intervention des RLC.

B. Composition et mobilité du réseau des RLC

Au cours de la période couverte par le bilan : 7 RLC ont quitté leur fonction et 13 RLC ont été recrutés en interne ou par voie de contrat. A ce jour sur 74 postes de RLC, 27 sont issus du recrutement d'avril 2015, soit un turn over de près de 2/3 des postes de RLC depuis la création de la mission. Au niveau des

RLC DIR, 4 postes sur 10 ont été renouvelés avec l'arrivée de nouveaux RLC en DIR IDF/OM, Sud Est , Sud-Ouest et Grand Est. 3 RLC DT ont été en congé maternité une partie de l'année.

La période a aussi été marquée par :

- La création fin 2020 d'un troisième poste à la MNVI et l'arrivée en janvier 2021 d'Elisa Gillet, chargée d'études.
- La « cédésation » de 4 RLC DT recrutés dès 2015 portant à 5 le nombre de RLC bénéficiant d'un CDI.
- La réforme CADEC qui a permis à tous les RLC d'obtenir ce statut, la majorité restant sur son poste de RLC, 2 d'entre eux ont fait le choix de postuler sur un poste de RUE lors de la mobilité.

C. Animation du réseau des RLC

La crise sanitaire a naturellement bouleversé les modes d'animation du réseau en 2020 au niveau central et inter régional.

Au niveau central, seules 3 réunions de janvier à mars 2020 ont pu se tenir en présentiel. Après une interruption des réunions lors du premier confinement, elles ont repris par le biais de la visioconférence le reste de l'année. Cette modalité n'a pas facilité l'élaboration commune et a pu renforcer le sentiment d'isolement de certains RLC dans l'exercice de leur mission.

Pour les mêmes raisons sanitaires, il n'a pas été possible d'organiser en 2020 un regroupement national des RLC.

A la faveur d'une brève accalmie de la pandémie, la formation nationale annuelle des RLC à l'ENPJJ en septembre 2020 a été maintenue (voir partie VI-D).

II. PARTICIPATION A LA POLITIQUE PUBLIQUE DE PREVENTION DE LA RADICALISATION

Depuis 2015, le maillage institutionnel de prévention de la radicalisation s'est constitué progressivement sur les territoires, avec notamment la nomination de personnes référentes sur cette thématique au sein des différentes administrations. **La politique publique de prévention de la radicalisation est globalement en place sur tous les territoires.** Les DT, notamment via les RLC, sont identifiées par les différents acteurs institutionnels et associatifs comme interlocuteurs incontournables dans la prévention et la prise en charge, et sont généralement invitées à participer aux instances. On observe une **meilleure compréhension réciproque des partenaires institutionnels dans le champ de la prévention de la radicalisation.** L'intégration de la PJJ aux réseaux partenariaux, notamment locaux, de prévention de la radicalisation et la création de nouvelles instances, permettent d'enrichir l'action des RLC avec de nouvelles opportunités de travail et des ressources pouvant être sollicitées lors des prises en charge.

A. La participation aux instances préfectorales de prévention de la radicalisation

En 2020, des formats en distanciel ont été développés et certaines réunions préfectorales ont dû être annulées en raison de la crise sanitaire. **Pour autant, la coordination partenariale entre les services des préfectures et les services de la justice est globalement restée efficiente sur le suivi des situations.** Sur certains territoires, l'actualité a même eu pour conséquence d'accélérer la fréquence des réunions partenariales du fait de la hausse du nombre de signalements à la suite de l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine.

1. La cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF) : des fonctionnements toujours très hétérogènes

La CPRAF demeure l'instance centrale de la politique publique de prévention de la radicalisation en ce qu'elle permet une coordination des acteurs dans les prises en charge et la recherche de solution en partenariat avec les acteurs locaux. L'ensemble des RLC souligne que ces instances sont également l'occasion de nouer des partenariats dans le cadre de la prévention.

La quasi-totalité des départements ont une CPRAF et la PJJ y est la plupart du temps conviée. Néanmoins certaines exceptions demeurent :

- Sur certains territoires la PJJ n'y est pas conviée : Mayenne, Manche, Ille-et-Vilaine, Lot, Lozère.
- Sur d'autres, la CPRAF ne se réunit plus : Finistère, Seine Saint Denis, Gard.
- Sur certains territoires le rythme s'est fortement essoufflé : Maine-et-Loire, Sarthe.

Les 2 derniers cas de figure sont problématiques car la CPRAF est un maillon essentiel de la chaîne de la prise en charge des personnes en risque de radicalisation, tant en prévention primaire que secondaire. Elle est aussi indispensable pour (ré)orienter vers le droit commun des situations qui ne sont plus judiciairisées ou qui n'ont plus vocation à l'être. **A cet égard, le projet d'évaluation des CPRAF à la demande du SG-CIPDR est salué, même si cette démarche porte uniquement sur sept départements.**

L'hétérogénéité des fonctionnements des CPRAF est toujours constatée :

- Sur certains territoires, la PJJ est membre de droit alors que sur d'autres elle n'est conviée que si elle est concernée par un sujet ;
- Si la plupart des CPRAF sont orientées vers le traitement des situations individuelles, quelques CPRAF n'évoquent pas de situations individuelles ;
- La fréquence des CPRAF est toujours très variable allant de réunions bimensuelles à 1 à 2 fois par an selon les départements ;
- Certaines CPRAF traitent uniquement des situations en lien avec la radicalisation violente djihadiste alors que d'autres traitent également d'autres types d'engagement violent comme l'ultra-droite.

Concernant les difficultés rencontrées, celles déjà soulevées dans les précédents bilans demeurent d'actualité, notamment le fait que le parquet n'est pas toujours représenté. Force est de constater une priorisation de la présence des parquets en GED plutôt qu'en CPRAF, ce qui fragilise la coordination PJJ-Parquet dès lors que la PJJ ne siège pas en GED. **A l'inverse, sur les territoires où une « cellule justice » a été instituée en amont des CPRAF, la communication s'avère très fluide.**

Sur la Gironde, la préfecture a mis en place des « pré-CPRAF » consistant à réunir, en amont de la CPRAF élargie à plusieurs associations et aux acteurs directement concernés par le suivi des jeunes afin de proposer des orientations individuelles. Ces dernières sont ensuite discutées lors de la CPRAF « officielle ». Cette organisation permet de dépasser la dimension descendante de cette instance animée par le préfet de

la zone de défense et de sécurité et ouvre à un réel travail de réflexion. Ces « pré-CPRAF » permettent également d'échanger plus aisément sur les nouvelles problématiques auxquelles le territoire est confronté, notamment au sujet des MNA originaires de la zone afghano-pakistanaise suivis pour suspicion de radicalisation.

2. La CPRAF restreinte dans le cadre du dispositif de prise en charge des mineurs de retour de zones d'opérations de groupements terroristes

Il y a peu de CPRAF dédiées aux situations de mineurs de retour de zone car peu de départements sont concernés par ces retours. Néanmoins, la plupart des territoires ayant à connaître ces situations ont mis en place cette instance et la PJJ y tient alors une place prépondérante.

La RLC des Alpes Maritimes tient un rôle primordial au sein de la CPRAF (auquel assiste également la DT ou DTA). Elle s'assure de la bonne coordination entre les acteurs concernés par le suivi des familles et des enfants et favorise l'anticipation de l'accueil des nouveaux arrivants. La CPRAF restreinte prévoit deux rencontres par an et se réunit au besoin. En 2020, elle

s'est réunie à trois reprises autour des acteurs que sont la préfecture, le parquet, le Conseil départemental, l'Education nationale, les services de renseignement et la PJJ. Deux rencontres ont été organisées en urgence, lors de l'annonce de l'arrivée de deux fratries de retour de Syrie et à la demande de l'UCLAT afin de vérifier le bon déroulement du suivi.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que certains territoires ont instituée **une CPRAF en prévision d'éventuels retours.**

En Côte d'Or, une CPRAF a été instituée par un protocole local a été signé en déclinaison de l'instruction interministérielle du 23 février 2018. Il a

pour objectif d'identifier les personnes à contacter dans chaque service acteur de la prise en charge et les procédures à suivre en cas de retour.

3. Le groupe d'évaluation départemental (GED)

Pour rappel les missions principales du GED décrites par la circulaire du 14 décembre 2018 sont de s'assurer que chaque individu signalé pour radicalisation potentiellement violente fait l'objet d'une évaluation opérationnelle. Le GED décide de l'inscription, de la suppression ou de la clôture des situations au Fichier des Signalements pour la Prévention de la Radicalisation à caractère Terroriste (FSPRT). Le GED oriente, après évaluation, vers la CPRAF. Les GED sont présidés par les préfets et le ministère de la Justice est représenté par les procureurs de la République et les assistants spécialisés radicalisation. **La PJJ y est rarement conviée.** Cette absence ne permet donc pas à la PJJ d'être informée des situations de mineurs et jeunes majeurs signalés dans les fichiers FSPRT.

4. La cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR)

Créées par la circulaire du 27 novembre 2019, les CLIR se sont développées en 2020. Malheureusement, **la PJJ n'y est pas toujours invitée** (Belfort, Gard, Calvados, Sarthe, Aquitaine Nord, Hauts de France, Nord, Isère, Rhône, Marne, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Aube, Meurthe et Moselle, Meuse). Ces instances permettent de connaître la réalité des territoires notamment en termes de prise en compte des risques (écoles confessionnelles hors contrat, associations en rupture avec les valeurs de la République, etc.).

Préconisation : sensibiliser le SGCI-PDR afin que la PJJ puisse être invitée systématiquement au sein des CLIR.

Enfin, les articulations avec les préfetures sont également incarnées par la place des RLC dans les commissions d'attribution des financements FIPDR. Leur participation à ces instances est précieuse ; elle leur permet de porter un regard sur les projets et de soutenir une co-construction partenariale sur ceux qui émanent de la PJJ. **Là aussi la présence de la PJJ n'est pas acquise sur l'ensemble des territoires.**

B. Une dynamique partenariale maintenue malgré la crise sanitaire

Les instances préfectorales précédemment décrites incarnent des espaces d'impulsion d'une dynamique partenariale favorable à la construction collective d'actions éducatives et de sensibilisation.

Bien que la crise sanitaire ait fortement impacté la dynamique partenariale entraînant le report de nombreuses actions, la dynamique partenariale instaurée depuis 2015 avec les différents services de l'Etat (Cohésion sociale, Education nationale, Conseil départemental, associations, etc.) s'est maintenue. L'année 2020 a donc permis la consolidation de collaborations anciennes et certains partenariats ont même été renforcés notamment à la suite de l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine :

Dans les Yvelines, le rectorat et la direction territoriale souhaitent mutualiser l'offre de formations ou le développement de projets conjoints auprès des jeunes sur la thématique de la citoyenneté. Le volet prévention de la radicalisation de la convention est en cours de réécriture suite à l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine du 16 octobre 2020.

Le RLC de la DT Yonne Nièvre développe depuis 2020 un partenariat avec l'Education nationale accentué à la suite de l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine. Des rencontres ont eu lieu sur les deux départements. Il est prévu des interventions au sein des établissements scolaires sur la laïcité et la citoyenneté.

Dans le Haut-Rhin, un partenariat spécifique avec l'Education nationale est porté par la directrice du STEMO : « la mesure d'accompagnement » s'inscrit dans un protocole entre l'EN, la PJJ et les 2 parquets. Il s'agit de mobiliser la PJJ pour intervenir auprès de mineurs qui ne sont pas encore connus de nos services pour lesquels la situation est fragile. Par ailleurs, suite aux signalements en lien avec l'assassinat de Samuel

Paty, le procureur du tribunal judiciaire de Mulhouse a souhaité qu'un stage avec un programme spécifique soit mis en place par la PJJ dans le cadre des alternatives aux poursuites. De plus, la DASEN a souhaité mettre en place une commission spécifique pour recevoir les jeunes concernés avec leurs représentants légaux.

Dans le Var, des rencontres avec la référente départementale « harcèlement-radicalisation » ont permis d'évoquer les situations de mineurs PJJ scolarisés pour lesquels l'une ou l'autre des deux institutions a relevé un risque potentiel de radicalisation. Un point spécifique a d'ailleurs été fait en fin d'année entre cette référente et la RLC, suite à l'hommage national à Samuel Paty.

La DT Aude-Pyrénées orientales a fait appel à un nouveau partenaire, pour l'accompagner dans la prise en charge : l'Association méditerranéenne plurielle et Amitié Inter religieuse 66 (financement PLAT 1). Ce partenariat permet d'identifier au niveau territorial des référents culturels pouvant intervenir en soutien des services dans le cadre des prises en charge. Cette

association regroupe notamment des aumôniers de différentes confessions intervenant au Centre pénitentiaire de Perpignan ainsi qu'une médiatrice du fait religieux (validée par la DAP).

A noter que le **partenariat avec les Conseils départementaux s'avère souvent difficile car très peu ont un référent radicalisation. Le constat est identique s'agissant du partenariat avec les agences régionales de santé (ARS).**

Enfin, il est intéressant de constater que sur certains territoires, des partenariats sont nés autour de la problématique de la **radicalisation au sein des services publics suite à la publication par la DGAFP du guide dédié**¹. C'est le cas sur la DIR Grand Centre où un lien étroit avec les services RH des ministères déconcentrés en région s'est mis en place.

C. Dynamique de travail au sein de l'institution judiciaire

Les juridictions et l'administration pénitentiaire demeurent des interlocuteurs privilégiés des services PJJ au sein de l'institution judiciaire.

1. Les liens avec les juridictions

Concernant les liens avec l'autorité judiciaire, il existe une **grande hétérogénéité** selon les territoires. Si ces liens sont opérants pour la plupart des territoires, la DIR Grand Ouest relève que les relations de travail entre la PJJ et les juridictions en matière prise en charge et prévention de la radicalisation sont peu opérationnelles sur ses territoires.

L'articulation RLC/assistants spécialisés en matière de prévention et de lutte contre la radicalisation (ASR) y occupe une place prépondérante ; **de la qualité de la relation du binôme découle la fluidité du partage d'informations**. Les ASR représentent un relais entre la PJJ et la juridiction mais aussi entre la PJJ et les renseignements territoriaux. La plupart des RLC soulignent la qualité des relations avec les ASR. Rouage indispensable dans la connaissance et la fluidité des informations entre la PJJ et les services judiciaires, les ASR ont permis, pendant la période de confinement liée à la crise sanitaire de maintenir la coordination des acteurs par l'instauration d'échanges plus soutenus. Sur d'autres territoires, les RLC peuvent regretter des liens un peu distendus. **Comme déjà constaté les années précédentes, l'articulation avec le parquet est efficiente lorsque ce dernier est pourvu d'un poste d'ASR**. Dans les territoires où il n'y en a pas, les relations avec les juridictions sont distendues, voire inexistantes. Les magistrats spécialisés terrorisme ne sont pas toujours bien identifiés par les RLC et les procureurs ne participent pas de façon systématique aux CPRAF. A cela s'ajoute le fait que **les CPRAF se réunissent moins souvent que les années précédentes et que les cellules justice en amont des CPRAF ne se réunissent que de manière très inégale**.

Sur la majorité des DT de la DIR Sud la représentation de la PJJ est assurée au sein des instances de coordination justice mises en place dans le cadre de la mise en œuvre du protocole de coopération « Prévention de la radicalisation : circulation et échange d'informations » signé le 08 mars 2018 par les Cours d'appel de Toulouse et Montpellier, les directions interrégionales des services pénitentiaires et de la Protection judiciaire de la jeunesse. Cette instance se réunit en amont de la CPRAF autour du procureur de la République, du RLC DT, du directeur fonctionnel du SPIP et des directeurs d'établissements pénitentiaires. Elle permet d'échanger sur l'ensemble des situations faisant l'objet d'un suivi judiciaire. Ces instances facilitent grandement le travail des

professionnels de la PJJ.

Sur la DIR Grand Nord, les invitations des ASR des deux Cours d'appel, aux réunions mensuelles RLC en DIR en février 2020 ont permis de fluidifier et de conforter les liens entre les RLC DT et ces derniers. A la suite de ces rencontres, des réunions de coordination au niveau interrégional en lien avec les territoires ont vu le jour. Ces temps de coordinations ont été très utiles dans le cadre de MJIE pour des fratries de retour de zone.

¹ « Guide de prévention de la radicalisation dans la fonction publique : Quels outils statutaires de prévention et d'action ? Outils de la GRH », DGAFP, 2019.

Dans le cadre des prises en charge AMT, le lien avec la juridiction parisienne est central. Des temps de travail se sont tenus avec les magistrats antiterroristes et les représentants de la DIR Ile-de-France et Outre-Mer. Ainsi, en septembre 2020, le pôle antiterrorisme de Paris (PNAT et JIAT, JAPAT) et le Tribunal pour enfants près le Tribunal judiciaire de Paris ont été conviés pour une présentation et des échanges nourris sur le développement de l'offre de prise en charge au sein de l'inter région. En octobre 2020, le COPIL DASI a également été réuni en présence du pôle antiterrorisme de Paris.

Enfin, des **actions de prévention** de la radicalisation et d'éducation à la citoyenneté sont également impulsées en lien avec des partenaires de l'institution judiciaire.

Sur la DIR Grand Est, les DT ont été sollicités par les parquets suite à l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine et aux signalements adressés par l'Education nationale. A titre d'exemple, une réflexion sur un programme d'action de prévention « clé en main » porté par le TJ de Mulhouse est en cours et plusieurs

parquets ont sollicité l'expertise de la PJJ en amont de toutes réponses judiciaires pour les propositions de réponses éducatives qui seraient les plus opportunes à apporter dans le cadre des incidents survenus dans le cadre de l'hommage à Samuel Paty.

D. Les liens avec l'administration pénitentiaire

En ce qui concerne les liens entre la PJJ et l'administration pénitentiaire, la période a été marquée par la **publication de la note DAP/DPJJ du 19 février 2021 relative à l'actualisation de la note conjointe DAP/DPJJ du 13 janvier 2017 relative au protocole de coopération en vue de la prévention et de la prise en charge des mineurs et jeunes majeurs en situation de radicalisation.**

L'évaluation de la note du 13 janvier 2017 a identifié des axes d'amélioration à apporter aux protocoles interrégionaux :

- La déclinaison opérationnelle des protocoles au niveau territorial doit être accentuée par un pilotage plus resserré des DIR et une meilleure définition des outils et instances d'articulation associant les RLC ;
- Les liens PJJ/AP lors des passages à la majorité, des sorties de détention et des suivis conjoints de jeunes majeurs doivent être davantage préparés et efficaces ;
- L'existence des protocoles doit être mieux connue par les établissements et services ;
- De nouveaux publics doivent être pris en compte dans la note : les mineurs détenus, les double suivis PJJ/AP pour les jeunes majeurs et les mineurs de retour zone d'opérations de groupements terroristes ;
- La prise en compte de la nouvelle offre de prise en charge en milieu ouvert par les centres de prise en charge individualisée de la radicalisation (dispositif PAIRS).

La nouvelle note va également plus loin quant à l'implication des RLC en rendant notamment obligatoire leur présence au sein des commissions pluridisciplinaires uniques (CPU) et internes (CPI) conformément aux préconisations de l'IGJ dans son rapport de 2019. Par ailleurs, la note précise le passage de relai en milieu ouvert et élargit la possibilité de faire appel aux binômes de soutien de l'AP pour les suivis de mineurs en détention.

Il s'agit désormais de travailler le portage et la déclinaison de cette note en vue de la mise à jour et l'application des protocoles.

Préconisation : poursuivre le travail de réécriture des protocoles interrégionaux DIR/DISP dans le cadre de la note de la note DAP/DPJJ du 19 février 2021 et ainsi remettre au travail les liens entre les deux directions au sein de chaque inter région.

III. UNE MISSION QUI S'ADAPTE A UN CONTEXTE EVOLUTIF

A. Une augmentation du nombre de mineurs suivis dans les 4 catégories MNVI

1. Tendances globale

1.1. Ensemble des mineurs	Mineurs suivis au pénal C1	Mineurs suivis au civil C2	Mineurs déjà suivis par la PJJ pour lesquels il y a eu un signalement au magistrat C3	Mineurs suivis du fait de la radicalisation des parents C4	Tous mineurs C1+C2+C3+C4
<i>dont le dossier est en cours</i>	127	56	129	320	592
<i>dont le dossier est archivé</i>	129	142	171	248	664
Ensemble	256	198	300	568	1256

Au 6 mai 2021, 592 mineurs suivis par la PJJ sont recensés dans Astrée² :

- 127 sont suivis dans un cadre pénal
- 56 sont suivis dans un cadre civil pour des risques de radicalisation
- 129 sont suivis par la PJJ à un autre titre et ont été signalés en risque de radicalisation
- 320 sont suivis du fait de la radicalisation de leurs parents

Si le phénomène de radicalisation des mineurs est en baisse sur le territoire national en comparaison à 2016 où 874 situations étaient recensées, **l'année 2020 a connu une recrudescence du nombre de situations de mineurs recensés par rapport aux années précédentes et cela pour chacune des 4 catégories MNVI. Le nombre de mineurs recensés pour 2020 est le plus élevé depuis 2017³.**

Il faut noter que si cette augmentation globale des situations est constatée au niveau national, elle ne semble pas toucher l'ensemble des inter régions de manière uniforme puisque les DIR Grand-Ouest, Centre-Est, Grand-Est, Sud, et dans une moindre mesure la DIR Grand-Nord, ne révèlent pas d'évolution notable par rapport aux années précédentes. La DIR Sud-Est ne note une augmentation que pour les mineurs suivis du fait de la radicalisation de leurs parents et la DIR Sud-Ouest indique que le peu de situations recensées sur le territoire ne permet pas de dresser une analyse pertinente du phénomène mais que le nombre de sollicitations des professionnels concernant des inquiétudes sur une possible radicalisation a augmenté en 2020. **Il semblerait donc que cette augmentation soit surtout concentrée sur l'Île-de-France et Outre-mer qui concentre 41 % des situations.**

Plusieurs DIR notent un **rajeunissement des mineurs pris en charge** au titre de la prévention de la radicalisation et à nouveau la multiplication **de situations présentant une problématique psychiatrique.**

2. Evolution par catégories

Entre le 10 juin 2020 et le 6 mai 2021, le nombre de mineurs suivis dans un cadre pénal est passé de 80 à 127. **L'attentat de Conflans-Sainte-Honorine, le 16 octobre 2020, a constitué un tournant :**

- 5 mineurs âgés de 14 et 15 ans ont été mis en examen du chef de complicité d'assassinat terroriste ;
- Une mise en examen AMT et une mise en examen pour dénonciation calomnieuse dans ce même dossier ;

² Le nombre total de jeunes n'est pas une somme d'où le différentiel entre le nombre de mineurs suivis et le détail par type de suivi. Les identifiants cryptés dans l'application de recensement sont « dédoublonnés » automatiquement par l'application. Un même jeune a pu être enregistré la même année dans des catégories différentes : il sera compté dans chacune d'elle, mais au total ne comptera que pour un.

³ Il était de 471 l'année dernière.

- Une vingtaine de défèrements pour des infractions de basse à moyenne intensité après l'attentat ou après l'hommage rendu à Samuel Paty ;
- 2 défèrements AMT en décembre pour des mineurs impliqués dans le cadre de l'attentat de la rue Nicolas Appert.

En Ile-de-France, entre le 20 octobre et le 17 décembre 2020, il y a eu 30 défèrements terroristes dont 10 inscrits dans le « haut du spectre » relevant à ce titre de la compétence du pôle antiterroriste de Paris.

Par ailleurs, en 2020 de nombreux jeunes majeurs poursuivis pour AMT ont atteint leurs 21 ans et n'ont ainsi plus de suivis PJJ. Sur les 86 mineurs qui ont été déférés pour AMT depuis 2012, 23 sont encore suivis par la PJJ (10 mineurs et 13 majeurs).

Préconisation: Poursuivre et approfondir l'accompagnement des jeunes poursuivis pour AMT en engageant un travail sur les problématiques de dissimulation, d'emprise, d'engagement radical et du rapport à l'autre.

Le nombre de mineurs suivi dans un cadre civil a également augmenté depuis l'année dernière passant de 37 à 56 alors que cette catégorie était en baisse significative les 2 années précédentes.

Pour les mineurs suivis par la PJJ à un autre titre et qui ont été signalés en risque de radicalisation, leur nombre est passé de 109 à 129.

Enfin, s'agissant des mineurs suivis en raison de la radicalisation de leurs parents, la tendance, déjà remarquée en 2019, s'est confirmée, à savoir une augmentation des MJIE en raison de la radicalisation supposée des parents à la suite de signalements de l'Education nationale. Cette catégorie est toujours la plus conséquente des 4 puisqu'elle recouvre plus de la moitié des situations. Cela est corrélé à une augmentation de l'instruction à domicile.

Préconisation: Dans les situations de suivis de mineurs du fait d'une radicalisation des parents, il convient de renforcer le soutien et l'étayage des services tant pour maintenir une vigilance sur la situation que pour tenter de repérer des éléments de danger pour l'enfant.

B. Focus sur les défèrements pour apologie du terrorisme et les propos inquiétants

A la suite de l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine, nous avons observé une **augmentation significative des signalements réalisés par les chefs d'établissements notamment lors de la minute de silence organisée par l'Education nationale (rappelant la situation de janvier 2015 suite aux attentats).**

41 incidents ont été communiqués à la MNVI faisant référence à l'attentat. Les incidents se sont principalement déroulés au sein d'établissements scolaires ou d'établissements de la PJJ. **Ces propos ont souvent généré, comme en 2015, des signalements rapides suivis d'une réponse judiciaire forte sans que le risque de radicalisation n'ait été évalué au préalable et nécessairement confirmé par la suite.** Le séparatisme revendiqué de certains élèves et parents cherchant à faire prévaloir la norme religieuse sur les lois de la République, ou plus simplement la méconnaissance des règles du droit (notamment concernant la liberté d'expression) et du principe de laïcité, ont été autant de sujets mis en exergue à cette occasion. Ces incidents et défèrements pour apologie traduisent, dans un contexte émotionnel et sécuritaire sensible, des réalités plurielles. En effet, ces affaires se distinguent par des faits très divers (propos de soutien au terroriste, critiques ou injures envers Samuel Paty, non-respect de la minute de silence, apologie du terrorisme, posts ou partages d'images violentes sur les réseaux sociaux, propos inquiétants, menaces de mort, etc.), et par des profils de mineurs tout aussi variés (primo-délinquant, scolarisé n'ayant pas réalisé la portée de ses propos, détenu dans la provocation, et enfin jeune évoluant dans un environnement radicalisé).

Concernant les poursuites pour apologie du terrorisme, il est noté que les jeunes ainsi que leurs familles ne comprennent pas toujours la mise en examen. Les professionnels sont eux-mêmes parfois également dans l'incompréhension de la qualification juridique retenue et ce d'autant plus lorsqu'aucun signe de radicalisation n'était identifié au préalable. **La qualification d'apologie du terrorisme est parfois**

jugée comme « disproportionnée ». Un point de vigilance semble donc nécessaire face au risque de banalisation et de minimisation de ces comportements.

Préconisations :

Maintenir la vigilance concernant les jeunes suivis dans le cadre de faits de droit commun ou de faits terroristes « bas du spectre » ; ces situations pouvant révéler des problématiques de rupture tout aussi importantes que pour des mineurs poursuivis pour des faits d'AMT.

Il convient également de sensibiliser les professionnels sur les qualifications pénales terroristes afin d'éviter la banalisation et la minimisation des actes commis.

Dans certaines DIR, notamment sur la DIR SUD, à l'exception des situations liées à l'assassinat de Samuel Paty, une diminution des signalements a été constatée. **La DIR indique que cette baisse apparente des manifestations visibles du phénomène cache une problématique qui demeure pourtant importante et qui prend la forme d'un prosélytisme actif et d'un repli communautaire qui s'aggrave et touche désormais les territoires ruraux de façon presque aussi importante que les banlieues ou cités proches des métropoles.**

Préconisation : Il convient de maintenir la vigilance de tous les professionnels sur les phénomènes de repli communautaire sur l'ensemble des territoires ruraux comme urbains.

C. Focus sur les mineurs étrangers

Parmi les incidents recensés dans le contexte de l'attentat de Conflans Sainte Honorine, une **forte proportion a concerné des MNA ou des mineurs étrangers récemment arrivés avec leur famille sur le territoire national (Afghanistan, Pakistan, Maroc, Lettonie, Algérie, Tchétchénie)**. La plupart de ces situations semble plutôt relever d'une **incompréhension de la laïcité française et du fonctionnement républicain que d'un véritable phénomène de radicalisation. Il y a donc un réel enjeu de savoir comment transmettre les valeurs de la République et la laïcité à des mineurs qui n'ont pas grandi dans le cadre républicain français.**

Sur le Grand Nord, 2 DT notent que toutes les nouvelles mesures sont liées à des risques de radicalisations de mineurs non accompagnés.

Par ailleurs, en 2020, 2 défèrements AMT dans le cadre de l'attentat de la rue Nicolas Appert ont concerné deux MNA pakistanais.

Enfin, plusieurs jeunes impliqués dans des affaires de terrorisme sont originaires des pays de l'ex-Union soviétique et notamment de Tchétchénie (pays d'origine de l'assaillant de Conflans Saint Honorine) ; pays dont l'histoire est marquée par de multiples conflits. **Il convient donc de mieux se former sur l'histoire de ces pays.**

Préconisation : Il est nécessaire de travailler la question de la prévention et de la sensibilisation aux valeurs de la République dans un cadre interculturel et de développer la connaissance sur les contextes historiques de certains pays dont ceux de l'ex-Union soviétique.

D. Focus sur les Antilles

En **Martinique**, les phénomènes de violence sont reliés à d'autres problématiques (principalement circulation d'armes, trafics de stupéfiants, violences physique et diffusion d'images sur les réseaux sociaux). La RLC souligne que les jeunes connaissent l'existence de réseaux islamistes et ont pu parfois être contactés par des recruteurs mais que cela ne fonctionne pas pour autant. L'éloignement insulaire et la culture religieuse limitent leur possible embrigadement. **Le discours proposé par les réseaux islamistes ne répond pas aux préoccupations des jeunes martiniquais, ou tout au moins, la forme est trop éloignée de leur culture et de leur rapport à la croyance.**

Même constat en **Guadeloupe** où la situation géographique, la circulation et le maintien de personnes évoluant dans des carrières délinquantes (trafic de drogue, des armes et des personnes,

blanchiment d'argent) sont autant de facteurs qui fragilisent le territoire.

A **Mayotte**, le territoire ne connaît pas de signalements de risque de radicalisation. Néanmoins, les questions d'appartenance identitaire, d'attachement aux valeurs républicaines et aux principes constitutionnels représentent encore un chantier important pour le département.

IV. EVOLUTION DE LA MISE ŒUVRE DE LA MISSION « LAÏCITE/CITOYENNETE/RADICALISATION »

A. La structuration de la mission au sein des directions interrégionales et territoires à réaffirmer

L'inscription de la mission dans les PSIR s'est développée. La mission est également déclinée dans les projets territoriaux autour des axes principaux de l'accompagnement aux équipes, de la valorisation de projets laïcité/citoyenneté et de la contribution aux politiques publiques.

Les RLC participent de manière générale au bon fonctionnement de leur direction et au déploiement des orientations nationales. L'ensemble des RLC DT participent régulièrement ou en fonction des sujets aux instances CDT et CDT élargie en DT et le RLC DIR participe généralement au CODIR et CDIR et propose des points à l'ordre du jour dans une logique de transversalité. **En 2020 ces instances ont été fortement impactées par la crise sanitaire.**

La plupart des RLC sont rattachés au DIR/DIRA et DT/DTA. Dans les DT où le rattachement hiérarchique à la direction n'est pas effectif, **la publication de la nouvelle note cadre d'intervention des RLC sera l'occasion de le mettre en place.**

Concernant les missions, force est de constater que certains RLC DT exercent toujours des missions hétérogènes qui ne relèvent pas de la fiche de poste telle que rappelée par la note du 1er décembre 2020 (formation, communication, sport, culture, égalité hommes/femmes, etc.). Au nom de la solidarité territoriale et pour pallier aux absences ou vacances de poste, ils peuvent être amenés à se mobiliser sur des fonctions autres que les leurs, à des rythmes parfois chronophages qui empiètent alors sur leur mission prioritaire.

Préconisation : Poursuivre le recentrage des missions du RLC sur les missions radicalisation, laïcité, citoyenneté, à l'aide de la fiche de poste type.

B. Des instances de travail institutionnalisées et pérennes au niveau interrégional et territorial

Plusieurs DIR, notamment Ile-de-France Outre-Mer, Sud, et Sud-Est ont impulsé des **commissions territoriales ou interrégionales concernant le suivi des situations en lien avec une problématique de radicalisation**. Les cadres des services ainsi que tous les professionnels concernés par les mesures y sont conviés. Chaque commission permet de :

- Faire un point sur la situation d'un jeune ou d'une fratrie ;
- S'assurer de la mise en œuvre des fondamentaux dans la prise en charge éducative et de l'articulation efficiente des services ;
- Identifier les points forts et les leviers d'amélioration de la prise en charge,
- Anticiper les fins de prise en charge, et préparer les orientations le cas échéant ;
- Veiller à la mise en œuvre des décisions actées ;
- Croiser les regards en vue de soutenir le repérage d'un faisceau d'indices de dangerosité afin de préconiser des modalités de prise en charge adaptées.

Sur la DIR Ile-de-France et Outre-mer, des commissions territoriales ont été créées. Elles ont été déployées sur toutes les directions territoriales à raison d'une commission chaque semestre. En Essonne, la commission Laïcité et Citoyenneté est une instance reconnue sur le territoire. Dans chaque service, 2

correspondants « laïcité et citoyenneté » sont nommés, et sont les interlocuteurs privilégiés de la RLC. A Paris, la RLC a co-animé avec un professionnel du territoire deux commissions laïcité et citoyenneté ayant associé respectivement les professionnels de PAIRS Majeurs et le médiateur des faits politiques et religieux d'ESOR. En

Seine-Saint-Denis, une nouvelle instance tripartite mensuelle a été créée dans le cadre de la prise en charge des mineurs de retour de zones, associant les thérapeutes de l'établissement agréé, l'hôpital Avicenne, l'inspectrice ASE du CD 93 et les RLC 93. Cette instance, qui se réunira chaque trimestre dès 2021 a vocation à partager les difficultés rencontrées et à y apporter des réponses concrètes.

En DT des Hauts-de-Seine, il a été constaté que les commissions territoriales représentent un temps fort dans le suivi et que les équipes s'en saisissent comme une ressource. Elles permettent en effet aux référents de présenter en DT le travail engagé, les options pédagogiques privilégiées dans leur suivi et d'échanger sur les freins et les leviers d'amélioration. Les équipes ressortent de ces instances avec des préconisations de travail et des échéances, lisibles. Les éléments saillants du suivi, les axes de travail, ainsi que les conclusions partagées sont transmises aux services sous forme de fiche.

Sur la DIR Sud, il est demandé à chaque DT d'organiser avec le RLC DT, un « point mesures » tous les 4 mois.

Des commissions plus générales sur les thématiques laïcité, citoyenneté, radicalisation se sont également tenues puisque toutes les directions territoriales ont mis en place au minimum des groupes ressources ou d'appui aux professionnels.

Sur la DT Touraine-Berry, l'instance s'est tenue à deux reprises. Ce groupe de travail permet de disposer de temps :

- de présentation, d'appropriation de la diversité des supports spécifiques au champ de la laïcité et de la citoyenneté ;
- de mutualisation, de partage des expériences conduites sur le territoire, de soutien dans la mise en place de projets nouveaux par la RLC (PLAT 1 et 2) et la recherche de partenariats adéquats et la demande de crédits dédiés (PLAT 1 ou 2) ;
- d'échanges des pratiques en lien avec les sujets « complexes » dont le traitement politique et médiatique manque parfois de nuances et se trouve à l'origine de crispations. Dans une approche neutre, la commission offre aux participants un espace permettant de poser des questions concrètes et pratiques pour mieux aborder ces sujets avec les jeunes.

La DT Ille-et-Vilaine Côtes d'Armor a mis en place un groupe de travail autour d'un module de prévention sur les usages et mésusages des outils numériques. Ce groupe de travail permet, avec les professionnels référents de chacune des unités, d'envisager les

perspectives et les évolutions souhaitées.

Enfin, des temps de travail ont été organisés autour de la gestion des projets PLAT associant également les RLC et les RAPT. Dans ce cadre, la nouvelle note relative au cadre d'intervention des RLC vient rappeler utilement que les RLC doivent se consacrer à la partie pédagogique, laissant la gestion financière à la DEPAFI et aux RAPT. Au niveau DIR, plusieurs DIR ont mis en place des commissions de suivi PLAT.

de DME et de 2 personnels de la DEPAFI en charge de la gestion des fonds PLAT. Cette nouvelle modalité de traitement des projets PLAT allonge significativement

La DIR Sud a mis en place une commission de validation des projets PLAT1 en 2020. Cette commission pilotée par la RLC DIR, se compose de 2 conseillers techniques

Ces points portent notamment sur les situations d'AMT, les situations de retours de zones et de doubles mesures ASE/PJJ ainsi que les situations médiatisées. Un compte rendu synthétique est adressé à la directrice interrégionale et à la RLC DIR sous une forme anonymisée. Il s'agit pour le DT de s'assurer, en lien avec les DS concernés et les RLC DT, de l'effectivité et de la qualité des mesures engagées par nos services.

Sur la DIR Sud-Est, la RLC a instauré des points mesures avec les RLC des DT. Selon la dynamique des territoires et le nombre de suivis, la fréquence est variable ; elle peut aller du point mensuel au point trimestriel ou rester très occasionnel.

Dans les Alpes Maritimes, une « commission de suivi des situations complexes » est mise en place : un point sur les situations en lien avec la radicalisation est intégré à chaque ordre du jour. Ce format a été privilégié à la tenue de commissions de suivis spécifiques entièrement dédiées aux situations de radicalisation qui avait été tentées en 2019 et 2020 mais ont été jugées superflues (le RLC étant déjà associé au suivi de ces situations sensibles au quotidien).

Sur la DT Haute-Garonne, Ariège, Hautes-Pyrénées, trois instances de travail ont été animées ou supervisées par les RLC en 2020 :

- Le groupe d'appui à la radicalisation (GAR) : son objectif est de proposer un espace de parole pour soutenir les professionnels, étayer l'évaluation, enrichir la réflexion sur les pistes de prise en charge. Il prévoit une double modalité de travail : des séances dites d'approfondissement, et des séances de présentation et d'accompagnement de situations. En 2020 un travail méthodologique a été engagé sur les modalités de saisine du GAR et sur le déroulé d'une séance de présentation d'une situation. Le GAR a également poursuivi le travail engagé sur la question de la prise en compte du fait religieux dans la prise en charge éducative.

- La tenue de supervisions ethno-clinique : proposée par l'association partenaire « Les chemins de la rencontre » depuis 2015. L'année 2020 a permis la poursuite du travail de sensibilisation des différents professionnels sur ce thème et permis l'étude de plusieurs situations.

- La commission laïcité et citoyenneté n'a pas pu se tenir en 2020.

les délais d'instruction, mais permet de rendre plus opérationnelle la transversalité dans les domaines d'action de la MNVI.

En DIR Sud-Est, une « commission interrégionale de

programmation des projets » a été préparée fin 2020 par l'ensemble des chefs de pôle et la RLC DIR pour installer une nouvelle dynamique d'anticipation et de gestion sur les territoires en 2021

C. Une institutionnalisation des relations entre le RLC et les établissements et services

Les liens avec les services peuvent prendre différentes formes :

- Le suivi des situations
- La présentation des textes et notes en vigueur
- Une intervention ponctuelle de soutien aux équipes en fonction des besoins
- Du soutien à l'élaboration des projets PLAT
- Le recensement des besoins en formation
- La diffusion d'informations relatives à l'évolution du phénomène
- La mise à disposition d'un panel de ressources (outils éducatifs, expositions, etc.) et de partenaires utiles à la vie des services et au déroulé des mesures.

De manière globale, les RLC entretiennent de bonnes relations avec les services, malgré quelques services qui ne sont encore pas ou peu enclins à travailler avec le RLC. Néanmoins, si l'intervention du RLC dans les établissements et services du secteur public est bien repérée, l'inscription de la place du RLC au sein des services du SAH reste à poursuivre et à renforcer.

Les RLC sont très facilement sollicités pour un **appui à la construction des projets de prévention**. Les RLC sont repérés comme personnes ressources dans l'élaboration des projets PLAT et dans la recherche de partenaires pouvant intervenir sur le champ de la citoyenneté. Les RLC relaient auprès des services les appels à projets, les accompagnent dans l'élaboration des projets, leur financement et leur écriture, et assurent l'articulation si besoin entre les services et les partenaires. **Cette porte d'entrée n'est pas négligeable car elle inscrit le RLC dans une posture de soutien qui peut faciliter ensuite l'accès à l'équipe concernant les situations de radicalisation.**

Enfin, occasionnellement, les RLC peuvent également intervenir sur des temps d'ateliers collectifs, de stages de citoyenneté, auprès des mineurs, en présence des éducateurs ou en co-animation avec eux. Une réflexion a d'ailleurs été entamée au sein de certains territoires autour de la **peine de stage dans le cadre du CJPM**.

En Aquitaine Nord, un travail important et constructif a pu être mené avec la RLC et l'UEMO de Bordeaux autour de la peine de stage en proposant de nouveaux partenariats autour de la question de la lutte contre les discriminations sexistes, de la liberté d'expression et du dessin de presse, de la

sensibilisation au modèle français de laïcité et de citoyenneté, à partir d'une réflexion sur l'identité individuelle et collective, ou encore sur le rôle d'un élu local. Ces partenariats autour des questions centrales de citoyenneté ont pour objectif de servir à l'ensemble du milieu ouvert de Gironde.

V. ACTIONS SPECIFIQUES CONDUITES DANS LE CADRE DE LA MISSION

A. Actions de soutien à la prise en charge des mineurs radicalisés : une dynamique à consolider

En 2020, les RLC ont continué leur travail de soutien et d'étayage auprès des professionnels dans le cadre des prises en charge de mineurs radicalisés ou en risque de radicalisation au pénal et au civil. Cet étayage peut porter sur des aspects méthodologiques, de l'aide à l'analyse, de la recherche d'outils ou de partenaires, du soutien à la préparation aux audiences, du montage de projet, un partage d'expériences ou encore la diffusion de propositions de formation et de sensibilisation. Cet étayage peut avoir lieu lors des synthèses, des commissions territoriales ou lors d'échanges réguliers avec les services. Il s'agit également pour le RLC de permettre un accompagnement des professionnels dans le travail de coordination inter institutionnelle : liens réguliers avec le réseau RLC pour les situations mobilisant différents territoires, relais avec les partenaires institutionnels et associatifs sur le suivi des situations, des mises en lien avec des professionnels ou intervenants externes pour faciliter la prise en charge du mineur (sur le volet de la santé ou de l'insertion par exemple).

De manière générale, le constat dressé en 2019 s'est affirmé en 2020 : **les sollicitations des services pour un appui ou un éclairage du RLC sur des situations éducatives sont plus régulières et le RLC, plus souvent convié aux synthèses.** Néanmoins, **certains services peuvent encore hésiter à convier les RLC aux synthèses ou à les solliciter en cas d'inquiétudes sur des situations de mineurs.** Sur certaines situations, il est fait état que la remontée d'information est faite en application des directives de la DT, sans forcément que l'équipe n'adhère à la nécessité de l'intervention du RLC. Or, la participation des RLC à des temps de rencontre avec les professionnels permet d'amorcer le travail d'analyse sur le risque de radicalisation au sein des équipes, et de déterminer des actions à mener dans la prise en charge. La participation systématique des RLC aux synthèses, sollicitée dans la note DPJJ du 1er décembre, devrait permettre de relancer le rôle du RLC en soutien aux équipes.

Préconisation : Systématiser la présence du RLC aux synthèses des mineurs concernés par la problématique de radicalisation en application de la note relative au cadre d'intervention des RLC du 1er décembre 2020.

S'agissant du repérage et du suivi des mineurs en risque de radicalisation, le partage d'informations entre les établissements et services et le circuit de signalement sont stabilisés sur la plupart des DT qui ont pour beaucoup adopté une procédure d'alerte et de traitement des situations. Les RLC sont en lien avec les services en amont et en aval de chaque CPRAF, et s'assurent également des articulations tissées avec les partenaires impliqués dans la situation (EN, CD).

Sur la DT Touraine-Berry, la RLC répond souvent à la question des professionnels: « Comment se positionner face à un jeune qui présente des discours radicaux ? ».

1/ Dans un premier temps, auprès des éducateurs référents, la mise en place d'un travail sur le parcours, les trajectoires et le vécu des jeunes est encouragé par la RLC. Être à l'écoute de leurs récits est un point de départ du travail éducatif qui permet souvent une meilleure compréhension des mécanismes relationnels, identitaires et sociaux dans lesquels les mineurs concernés évoluent.

2/ Dans un second temps, par le biais de supports et médias variés (musées, grand témoin, films, etc.) il est proposé de les confronter à des contenus nouveaux (approches historique, mémorielles) permettant d'entendre des opinions différentes.

Dans le Val d'Oise, la création de la « plateforme ressource » participe au soutien des prises en charge. Elle alterne ateliers théoriques et pratiques et peut s'adapter à la demande des participants et aux contraintes de leurs plannings en se déplaçant sur les services. Elle est co-animée par la RLC et un psychologue clinicien. 9 ateliers ont pu être programmés en 2020 autour de divers thèmes dont l'emprise, la dissimulation, l'interculturalité, la médiation.

En Alsace, L'outil ALVEOLE du Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence (Québec), acquis par la DT en 2019 a été présenté au service de milieu ouvert du Bas-Rhin avec l'objectif de l'utiliser pour l'évaluation et l'accompagnement de certaines

situations. Cet outil, qui a bénéficié d'un accueil favorable de la part de certains professionnels, n'a cependant pas encore été utilisé. En effet, son usage nécessite de réunir tous ceux qui gravitent autour de la situation pour que l'exercice soit fait en pluridisciplinarité, ce qui a été rendu compliqué par les mesures sanitaires. De plus, cela suppose un changement de pratiques : les temps de synthèses classiques pourraient être remplacés, en partie, par ALVEOLE.

Les RLC de la DIR Sud-Ouest ont proposé l'outil Quizz Box « Ma France parlons-en » ou encore les capsules vidéo « Rien à faire-rien à perdre » d'Isabelle Seret à des éducateurs dans la prise en charge éducative d'un jeune ayant tenu des propos contraires aux valeurs de la République ou encore pour un jeune condamné au pénal.

Une méthodologie d'évaluation a été mise au point par la RLC de la DT Les Savoie, ce qui a permis au réseau de travailler sur la formalisation des interventions des RLC en matière d'évaluation des situations.

Sur la DIR Centre-Est, le dispositif d'appui et de soutien APOGO créé en 2019 continue de fonctionner. APOGO peut être déclenché par les cadres des services et établissements du secteur public et du secteur associatif habilité par la voie hiérarchique. L'intervention du dispositif APOGO fait suite aux interventions des RLC en DT en réunion de synthèse pour des situations complexes nécessitant une expertise extérieure.

S'agissant des situations de mineurs AMT, les RLC viennent en soutien des professionnels dans l'évaluation des degrés d'adhésion et d'engagement des mineurs, et dans la définition du cadre d'intervention, en référence à l'ordonnance judiciaire, et en coordination avec plusieurs services éducatifs et partenaires.

Un mineur a été suivi sur le Finistère suite à l'affaire de Brest survenue en janvier 2020. Dans le cadre de cette

prise en charge mobilisant de nombreux acteurs, les synthèses se sont déroulées à Paris, en présence des

RLC Paris et Finistère. La RLC et le binôme éducateur/psychologue, référents de cette mesure, sont en lien régulier et ont participé, ainsi que les cadres du STEMO de Brest à la formation « Module 2 radicalisation » organisée par le PTF de Rennes, ce qui a contribué à faire culture commune sur le sujet.

Dans les Alpes Maritimes, un atelier de théâtre forum a été animé par la psychologue du service à l'intention d'une jeune fille suivie pour AMT. Cette initiative visait à mettre l'adolescente en situation d'échange avec les membres de sa famille. D'autres ateliers ont été animés par une éducatrice à partir de la diffusion de

reportages sur les exactions commises par Daesh sur zone et en France, sur les conditions de vie des femmes en Syrie sous le régime terroriste. Ceci avait pour but d'aider la jeune fille à réfléchir aux conséquences qu'auraient pu avoir ses actes sur sa vie.

Dans le cadre d'une prise en charge de deux mineurs AMT par une UEMO, le CD et deux centres pénitentiaires de région parisienne, la RLC Aquitaine Nord et les RLC DT concernés ont fait le lien entre les différents acteurs et permis aux éducateurs de se concentrer pleinement sur le volet éducatif.

Par ailleurs, malgré le développement de quelques formations et de journées d'études dispensées en 2020 sur le fait religieux et la religiosité, la prise en compte de cette dimension reste difficile à aborder et à analyser par les professionnels. **Le travail d'étayage doit se poursuivre pour à la fois appeler à la vigilance les professionnels sur le risque de radicalisation et leur permettre de faire de la pratique religieuse du mineur un axe d'observation intégré à la prise en charge éducative.** Ce point sera à approfondir dans le cadre du groupe de travail national relatif à la prise en charge des mineurs poursuivis AMT qui a été suspendu en 2020.

Enfin, les RLC semblent moins rapidement interpellés concernant les évaluations de mineurs suspectés de radicalisation car les équipes éducatives peuvent encore tarder à signaler les indicateurs inquiétants à leur hiérarchie. Le rôle des cadres reste donc déterminant dans la rapidité de saisie du RLC et de remontée des signalements. L'enjeu est donc d'informer correctement les cadres de proximité du périmètre d'intervention des RLC pour que l'information se diffuse dans les services.

Préconisations :

Le groupe de travail national relatif à la prise en charge des mineurs poursuivis pour AMT doit se remettre en place.

La prise en compte de la religiosité dans les prises en charge des mineurs radicalisés constitue un axe de travail prioritaire.

L'effort de sensibilisation des cadres à la saisie du RLC dans le cadre de suspicions de radicalisation doit se développer.

B. Le développement de dispositifs spécifiques de prises en charge

En juin, la DIR IDF-OM a développé un dispositif spécifique porté par le Groupe SOS avec **PAIRS Mineurs**, sous la coordination et le pilotage de la DIR. Ce dispositif s'adresse aux mineurs de 13 à 18 ans, garçons et filles (et aux jeunes majeurs suivis par la PJJ avec accord de la DIR et sous réserve d'une mesure support). Deux modalités sont proposées dans ledit dispositif : l'une en hébergement et l'autre en milieu ouvert renforcé.

S'agissant de la première modalité de prise en charge de PAIRS Mineurs en hébergement, une seule place est ouverte à ce stade en raison du caractère expérimental du dispositif. Le mineur est orienté vers ce dispositif en pré ou post-sentenciel pour des faits d'AMT dans le cadre d'une OPP, et ce, pour une durée de six mois renouvelable. La prise en charge au sein du dispositif est pluridisciplinaire, renforcée et individualisée pour encadrer le mineur en permanence (24h/24). Cette prise en charge se traduit par une prise en charge sociale, éducative, thérapeutique et un travail sur l'imprégnation idéologique et le fait religieux. L'hébergement est assuré en logement individuel en région parisienne. Des séjours en sites d'accueil plus éloignés, peuvent également être réalisés, sous réserve d'accord préalable du magistrat et d'une information de la DIR.

S'agissant de la deuxième modalité de PAIRS Mineurs en accueil de jour individualisé et renforcé, six places sont ouvertes. Cette modalité s'adresse tant en direction des mineurs et jeunes majeurs auteurs qu'aux mineurs suivis en assistance éducative, et en particulier dans le cadre du dispositif interministériel de prise en charge des mineurs de retour de zone, et suivis par un service de milieu ouvert situé en Ile-de-France. Les mineurs concernés par la présente convention sont suivis par le dispositif au titre d'une obligation non contraignante, sur proposition et orientation du service de milieu ouvert désigné. La durée de la prise en charge est fixée à 6 mois, renouvelable. Le dispositif permet de renforcer le suivi mis

en œuvre par le service de milieu ouvert en proposant un accompagnement pluridisciplinaire complémentaire, à hauteur de 10 heures hebdomadaires de présence en moyenne auprès du jeune. Le dispositif est constitué d'une équipe pluridisciplinaire : éducateur(s), psychologue(s), et médiateur(s) du fait religieux (à minima) formés et expérimentés en matière de prise en charge de la radicalisation violente. En lien avec le psychologue du service de milieu ouvert, des entretiens psychologiques à visée psychothérapeutique sont mis en place. Le dispositif est doté de médias et partenaires (insertion sociale et professionnelle, culturel, médico-psy, logement, etc.) qui pourront être sollicités en fonction du profil et des besoins de chaque jeune.

Le dispositif ESOR (Equipe de Soutien Opérationnel Régional) intervenant sur les problématiques de radicalisation, a été renforcé en mai 2020 par le recrutement d'un médiateur des faits politiques et religieux, sociologue et islamologue de formation. Inscrit dans la note DIR 3 juin 2020, il rencontre systématiquement tous les mineurs et jeunes majeurs poursuivis ou condamnés pour des faits d'AMT suivis par les services de l'inter-région IDF-OM (milieu ouvert et milieu fermé). En fonction des besoins, il peut intervenir sur demande des services, auprès des mineurs en risque de radicalisation et des mineurs de retour de zone. Il participe également à minima à la première synthèse. Comme tout membre d'ESOR, ce médiateur rédige un écrit qu'il transmet à tous les services concernés et aux RLC compétents. Entre juin et décembre 2020, le médiateur a rencontré dix jeunes poursuivis ou condamnés pour des faits d'association de malfaiteurs terroristes ou suivis pour des faits de droit commun et repérés en risque de radicalisation. A l'exception de deux d'entre eux, ce premier entretien a été suivi d'un ou plusieurs autres entretiens (jusqu'à quatre).

C. Le déploiement d'actions de prévention de la radicalisation et de promotion des valeurs citoyennes : un soutien important des RLC auprès des établissements et services dans le contexte doublement particulier de 2020

1. Actions mises en place en lien avec le contexte de l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine

Malgré la situation sanitaire qui a contraint à l'annulation de nombreux projets éducatifs, les RLC ont su se rendre disponibles auprès des établissements et services et mettre en place de nombreuses actions de prévention à travers des actions favorisant le débat critique, le pluralisme des idées, et la participation des jeunes à l'action citoyenne. De plus, l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine et ses retentissements dans l'actualité ont nécessité la mise en place rapide d'espaces de parole de séquences-débats auprès des jeunes autour de la liberté d'expression, des caricatures et du terrorisme :

La RLC Finistère-Morbihan, a mis en place des ateliers-débats en lien avec les attentats d'octobre et est intervenue dans le cadre de stages de citoyenneté afin d'animer des échanges sur la liberté d'expression et le phénomène de radicalisation autour des questions « que représente les caricatures dans la culture française ? », « comment décrypter une image et les intentions de son auteur ? ».

La RLC Tarn et Garonne/Lot/Gers a animé une action intitulée « La citoyenneté c'est quoi ? » juste après l'assassinat de Samuel Paty. L'objectif pédagogique était d'initier les jeunes pris en charge à la citoyenneté, d'identifier les manquements aux droits de l'Homme et les conséquences que ces violations peuvent entraîner, afin de proposer des solutions concrètes s'appuyant sur les textes.

En Marne-Ardennes, un atelier sur la liberté d'expression a été mené auprès des jeunes du CER de Mouzon, ainsi qu'une intervention dans la classe relais de la Marne sur les religions. La RLC a conçu un livret pédagogique sur la liberté expression et un autre sur « Comment aborder et traiter la question de la religion avec les jeunes ».

En DT Touraine-Berry, l'expo quizz « Ma France Parlons-

en ! » a été développée dans les stages de citoyenneté et les mesures de réparations pénales. 7 séances ont été réalisées sur l'ensemble du territoire de la DT sur l'année 2020 en UEMO et au quartier des mineurs de Tours. Cet outil permet en effet d'échanger et d'engager le débat avec les jeunes de façon ludique et légère sur les principes et représentations de la République, les discriminations, les différents systèmes politiques, la laïcité ou la migration.

De manière générale, l'outil Quizzbox « Ma France, parlons-en », très apprécié des professionnels et des jeunes, a été davantage utilisé en 2020, dans le cadre de stages de citoyenneté, de formation civique ou de mesures de réparation.

Sur la DT des Hauts-de-Seine, un projet, mis en œuvre en 30 séances (musées, sites historiques, films, rencontres de témoins, cours d'histoire et d'art) a été réalisé à partir de l'histoire des génocides dans l'histoire contemporaine.

Sur l'Hérault, un « Travail d'atelier ! » a été proposé au quartier mineurs de Villeneuve les Maguelonne. Le projet a consisté en la mise en place de tables rondes, d'échanges avec les mineurs incarcérés, sur le thème de la citoyenneté et de la laïcité. Les professionnels ont cherché à replacer la dimension du fait religieux sous

l'angle des questions d'identité des jeunes, sachant que la moitié des mineurs incarcérés sont des MNA. Une journée sur l'exposition « Islam entre histoire et controverse » a été animée dans ce cadre.

Au sein du territoire Somme-Aisne le travail régulier avec l'ONAC (association nationale d'anciens combattants) se poursuit. Il s'agit pour ces anciens combattants de transmettre la guide et les valeurs de la République de par leur histoire.

Sur la DT Haute-Normandie, à la suite de l'attentat d'octobre, la DT a apporté son soutien aux cadres et à l'ensemble des personnels affectés en ouvrant des espaces de paroles permettant la verbalisation des émotions et l'appréhension du sentiment de responsabilité qu'ont eu à porter les professionnels ayant accompagné un an auparavant l'auteur de l'attentat. Le RLC est intervenu également, avec un

éducateur de l'UEHC, auprès de 7 jeunes dont l'un connaissait l'assaillant. Réactifs, les adolescents ont exprimé dans des échanges très riches leur désarroi, leurs craintes et sentiments d'injustice, mais également parfois leur incompréhension face au décès de l'assaillant, du traitement médiatique de l'attentat et des prises de parole politiques.

Sur la DIR Grand-Centre, un livret ressources a été réalisé par la RLC DIR référençant des supports pour évoquer avec les jeunes les différents attentats.

En Haute-Saône, suite à l'attentat de Conflans-Sainte-Honorine, la RLC a eu à prendre en compte une situation d'apologie du terrorisme dans le cadre d'un stage de citoyenneté. La RLC a abordé l'histoire de la laïcité et le sujet des caricatures puis s'est appuyé sur le jeu Respecto.

2. Actions mises en place dans le contexte des confinements

Durant les périodes de confinement, les RLC ont également pu partager des ressources pédagogiques à destination des établissements et services :

Lors du premier confinement, la chargée de communication de la DIR Grand Centre a noté une forte hausse de la consultation de l'espace intranet de la DIR. La RLC Centre-Orléans a également créé deux quizz sur la laïcité et la citoyenneté téléchargeables. La RLC a créé des outils "clef en main" pour faciliter le travail des éducateurs pendant la période de confinement. Ces outils sont destinés à venir en appui du travail éducatif auprès des mineurs qui ne peuvent plus se rendre sur des actions collectives en milieu ouvert, ou qui sont en hébergement et ainsi servir de supports à des échanges.

Un outil pédagogique de prévention en lien avec le Covid a été créé par le RLC Lorraine-Sud, une conseillère technique et le chargé de communication de la DIR. Cet outil « covid...cure de désintox » vise à lutter contre les théories complotistes, à apporter de la rationalité et à faire prendre du recul en lien avec l'épisode pandémique que nous traversons. Il inclut une approche citoyenne qui vise à responsabiliser les

jeunes, à les impliquer dans la gestion l'application et le respect des gestes barrières. Il a été déployé sur l'ensemble du territoire de Lorraine Sud et fera l'objet d'une appropriation dans les services du Grand Est via le réseau RLC.

Sur la DIR Grand Ouest, le premier confinement a été l'occasion de capitaliser au niveau du réseau des RLC de l'inter région l'ensemble des outils et ressources disponibles sur le registre de la sensibilisation à la liberté d'expression, la laïcité et la prévention de la radicalisation. Ce guide des ressources, réalisé en octobre, est désormais publié sur l'Intranet et a été diffusé à l'ensemble du réseau RLC.

En DT Nord, la RLC a développé des ateliers jeunesse et numérique liés aux problématiques numériques (addiction, désinformation, complotisme, cyber-harcèlement, cyber-violence, etc.) utilisant le théâtre forum pour conceptualiser les notions abordées lors des ateliers.

Par ailleurs, des efforts ont été fait afin de maintenir le suivi des situations durant les périodes de confinement.

Sur la DIR Sud-Est, une procédure de suivi des situations sensibles a été proposée en début de confinement concernant les mineurs répertoriés dans Astrée. Le but était de s'inscrire dans une continuité de prise en charge, un maintien du lien et un soutien aux équipes éducatives malgré les circonstances exceptionnelles de confinement. La consigne donnée était de déclencher une alerte hiérarchique en cas d'inquiétude particulière.

Sur la DIR Sud, pendant le premier confinement, une procédure de suivi hebdomadaire a été mise en place par la RLC DIR. Il s'agissait, pour les RLC DT, de faire remonter les situations dégradées / sensibles et entrées

dans le logiciel Astrée. Cette procédure DIR a permis de s'assurer de l'effectivité et la régularité des suivis ; les RLC ont ainsi pu légitimer et renforcer leur mission de soutien dans le suivi de ces situations.

En DT Poitou-Charentes, au cours du premier confinement (qui était concomitant à la période du ramadan), le comportement de certains jeunes face à cette situation inhabituelle a entraîné des questionnements de plusieurs professionnels. Le soutien de la RLC pendant cette période de solitude parfois endurée par des professionnels, a contribué à la création d'un lien de confiance et a donné de la crédibilité au poste de RLC.

En DT Nord, il existe des points mensuels sur le temps de CODIR des STEMO du territoire concerné par des mineurs radicalisés ou de retour de zone. Malgré le

contexte de crise sanitaire, la dynamique engagée en 2020 a été maintenue par des temps d'échanges en visio.

3. Travail de fond sur l'élaboration des projets PLAT/PART

La MNVI préconisait dans le bilan précédent de mettre en place des **commissions de validation des projets PLAT**. Il semble que cette pratique se soit développée sur certaines DIR, ce qui permet notamment de rendre plus opérationnelle la transversalité MNVI/DME/DEPAFI.

Par ailleurs, le 5 février 2021, la DPJJ a publié une **note relative à l'action de la PJJ en faveur de la promotion de la citoyenneté et la prévention des radicalisations – cadre de l'action éducative – Crédits PLAT/PART**. Depuis plusieurs années, les RLC faisaient état de la nécessité de travailler le concept de citoyenneté en vue d'en permettre l'appropriation par les professionnels et de faciliter le montage d'actions financées sur les crédits PLAT. Les propositions faites par les professionnels étaient parfois imprécises en termes d'objectifs de travail, voire en dehors du cadre de l'utilisation des crédits PLAT, quand bien même ils s'inscrivaient dans le champ de la promotion de la citoyenneté. Aussi, la note DPJJ du 05 février 2021 a pour objectif de préciser les modalités d'utilisation de ces crédits. Elle se décline en 4 axes stratégiques qui définissent les actions de promotion de la citoyenneté dans le cadre des financements par le PLAT. Les axes stratégiques ont été élaborés grâce à un groupe de travail animé par 2 RLC en DIR associant des RLC DT et des intervenants extérieurs (philosophes, sociologues, anthropologues, etc.). Il se décline en 4 thèmes :

- L'axe « réflexivité »
- L'axe « éducation et accès au droit »
- L'axe « éducation à l'analyse »
- L'axe « accompagnement à l'engagement citoyen »

Si certains objectifs déclinés dans la note concernent plus spécifiquement les mineurs radicalisés, ces axes peuvent être déclinés au bénéfice de l'ensemble des mineurs suivis par la PJJ. Les actions désormais présentées dans le cadre d'un financement PLAT/PART doivent s'inscrire dans ces axes. Cette note est accompagnée d'annexes venant préciser les modalités de gestions des projets PLAT/PART.

Préconisation : Mettre en œuvre la note du 5 février 2021 afin de recentrer les projets PLAT/PART autour des axes définis et développer une véritable stratégie d'utilisation de ces crédits.

Par ailleurs, après 6 années de déclinaison de la mission, il est nécessaire de capitaliser l'ensemble des outils et partenariats déployés dans le cadre du PLAT à l'instar de ce qu'a initié la DIR Centre-Est.

Préconisation : Produire un guide des outils et partenaires du réseau RLC afin de capitaliser les 6 années de déclinaison de la mission.

D. Appui à la mise en œuvre des orientations de la DPJJ concernant la laïcité et la neutralité

1. Actions mises en place en DIR et en DT

De façon récurrente, il est exprimé que le portage du principe de laïcité relève notamment d'une compétence managériale : **les directions, cadres intermédiaires, responsables doivent être associés à cette prise en compte dans l'exercice professionnel au quotidien avec les agents et auprès des publics.**

Plusieurs initiatives se sont développées au sein des DIR :

La DIR Grand Centre et Sud Est ont fait le choix de se saisir de la lettre de mission l'IGJ concernant l'inspection sur la neutralité et la laïcité afin de réaliser un état des lieux des actions mises en œuvre depuis le début de la mission. Ceci a permis de constater que cette politique est déjà installée sur certains territoires et reste à conforter sur d'autres.

La DIR Grand Ouest a maintenu son engagement dans les formations « DU laïcité » du Grand-Ouest en finançant 5 inscriptions de professionnels PJJ pour l'année 2020-2021 à l'université Rennes 1.

Sur la DIR Grand Ouest, fruit d'un groupe de travail réuni en 2019, le guide de pratiques interrégional relatif à l'application du principe de laïcité dans l'organisation des repas en hébergement, a été validé par l'Observatoire de la laïcité et par la DPJJ début 2020. Ce guide constitue un socle de repères communs à l'usage des professionnels des établissements d'hébergement de l'inter région mais également aux professionnels de milieu ouvert, dans le cadre de l'organisation des séjours et camps.

Les RLC DIR Ile-de-France Outre-Mer et ESOR ont réalisé le jeu « I Laïc ». Ce kit de jeu, à destination des professionnels, permet à travers plusieurs affirmations ou mises en situation, de réfléchir de manière ludique à l'application du principe de laïcité au sein des services et établissements. La finalisation et la diffusion de ce média éducatif est prévu pour le printemps 2021.

En 2020 le réseau des RLC DIR Sud a achevé le diagnostic partagé interrégional « Laïcité et Neutralité » débuté en septembre 2019, avec le soutien de la DME. Le périmètre de cette démarche portait sur l'application des principes de laïcité et de neutralité au sein de 10 établissements collectifs de placement judiciaire et d'insertion du secteur public et du secteur associatif habilité exclusif Etat de la DIR Sud. Ce diagnostic est composé de plusieurs étapes : analyse documentaire, élaboration de questionnaires, réunions d'ouverture sur sites, entretiens sur sites réalisés en binômes RLC/CTCCF, réunions de restitution à chaud, analyse et écriture du rapport par site / synthèse en DIR / plan d'action inter-régional. Cette démarche a permis aux RLC d'enrichir leurs connaissances et leurs compétences sur la thématique. Il a aussi permis aux RLC de contribuer à la réalisation d'une synthèse interrégionale présentant les conclusions du diagnostic ainsi qu'à l'élaboration d'un plan d'action interrégional laïcité-neutralité. Ce plan d'action sera déployé sur 2 ans à l'ensemble des établissements de l'inter région, y compris sur ceux qui n'ont pas été diagnostiqués (avril 2021-avril 2023).

Sur la DIR Sud-Ouest, « L'espace ressource laïcité » a

Dans certaines DIR les **sollicitations se font plus nombreuses concernant la question de la religiosité et la pratique religieuse des mineurs**. Les RLC sont plus régulièrement questionnés sur les modalités d'orientation des mineurs vers des référents culturels ou le choix d'ouvrages religieux pour des mineurs qui en font la demande. De même, lors de leurs interventions auprès des jeunes de la PJJ, dans le cadre d'ateliers collectifs sur la citoyenneté et la laïcité, les RLC constatent que la vision que les jeunes ont de la laïcité est souvent erronée (impression que la pratique religieuse leur est interdite) et que le discours politique et médiatique reste incompris.

L'animation des formations VRL, pour lesquelles l'ensemble du réseau RLC est habilité doit permettre d'accompagner la mise en œuvre des orientations laïcité-neutralité. Dans ce cadre, l'engagement des RLC dans le plan de formation « Valeurs de la République et laïcité » a continué à se déployer malgré un ralentissement dû à la situation sanitaire :

En 2020, la RLC Maine et Loire/Sarthe/Mayenne a organisé et co-animé 2 sessions d'une journée de formation VRL.

A partir du kit de formation VRL, le RLC Ile et Vilaine/Cotes d'Armor a mené des actions de sensibilisation au principe de laïcité et à la neutralité

été mis en place par la RLC DIR afin d'accompagner les professionnels dans l'application du principe de laïcité et l'obligation de neutralité. Si le format initial autour de cinq journées a dû être repensé en raison d'un très faible nombre d'inscriptions et de la crise sanitaire, l'intervention « l'Atelier laïcité » (un collectif de deux sociologues bordelais) dans les établissements du territoire a permis de rappeler les grands principes de la laïcité.

La DIR Grand Nord a lancé la première édition du concours « Photographier la laïcité ». Le thème choisi en 2020 était : « L'espace public en France entre sacré et profane ». Plusieurs mineurs détenus, ou suivis en classe relai ont participé à ce concours. Ce concours a vocation à être renouvelé chaque année dans le cadre de la journée de la laïcité, et vise à sensibiliser et à encourager la promotion effective de la laïcité auprès des mineurs pris en charge par nos services et établissements.

Par ailleurs, la DIR Grand Nord a également participé au prix de la Laïcité de la République française 2020 en déposant deux projets et a obtenu la mention spéciale du Prix de la Laïcité de la République française 2020 décerné pour le projet de jeu intitulé « ORIGINES ». Ce jeu doit se concrétiser en 2021 et a pour objectif de promouvoir le principe de laïcité ainsi que le vivre et le faire ensemble auprès des jeunes de 13 à 18 ans. A l'intérieur de celui-ci, plusieurs thèmes seront abordés, tels que les conquêtes de l'humanité, l'histoire, les sciences, les arts, les contes, les croyances et les valeurs et principes républicains

Sur la DIR Grand Centre, début 2020, un guide d'aide au recrutement à destination des cadres sur les questions de laïcité et neutralité a été réalisé par les RLC DIR et Centre/Orléans.

Sur la DIR Grand-Est et Sud-Est, un travail en lien avec la filière RH a été effectué à partir du document ressource du GAN relatif aux recrutements en vue de l'enrichir largement.

auprès des professionnels de 2 UEMO. Il est également intervenu sur ce sujet à la demande du PTF dans le cadre de la formation d'adaptation à l'emploi des adjoints administratifs.

En 2020, la DIR Ile-de-France Outre-Mer a retravaillé la formation VRL en vue d'un déploiement auprès des

établissements et services SP et SAH. Aussi, les RLC DIR ont travaillé à un ajustement de cette formation, de sorte à faciliter la programmation de ces formations au sein de l'inter-région. Cette formation sur une journée

a également été conçue pour un format en distanciel. Le déploiement auprès des agents de la PJJ interviendra en 2021.

Plusieurs DIR (Sud, Sud-Est, Grand Nord, Centre-Est notamment) souhaitent un **déploiement généralisé des formations VRL en 2021** ; ce qui va tout à fait dans le sens de ce qui est préconisé par l'Inspection générale de la justice (IGJ).

Préconisation : Poursuivre le déploiement des formations VRL auprès des professionnels PJJ.

2. L'inspection de l'IGJ

L'année 2020 a été marquée par une inspection de l'IGJ relative au respect des principes de laïcité et de neutralité dans les établissements et services de la PJJ et leur déclinaison en DIR et l'ENPJJ. La mission de l'IGJ a rendu son rapport en janvier 2021, après avoir rencontré l'ensemble des représentants du CODIR de la DPJJ ainsi que l'ENPJJ, s'être déplacée dans les DIR Grand-Nord, Sud et Sud-Est, et adressé concomitamment un questionnaire aux DIR/DT/DS/RLC/structures du SAH. Elle a entendu deux organisations syndicales (SNPES, FO), des fédérations associatives (CNAPE/ Citoyens Justice/ FN3S/OSE). Elle a rencontré Nicolas CADENE, rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité.

L'IGJ relève que les professionnels, du secteur public comme du secteur associatif habilité (SAH), ont une connaissance approximative et font une application disparate, parfois problématique, du principe de laïcité et de l'obligation de neutralité, notamment dans les structures d'hébergement (repas et nourriture confessionnelle, accompagnement des rites religieux des mineurs, etc.)

Ces constats interrogent sur une affirmation claire des principes de laïcité et neutralité dans les textes stratégiques de la PJJ, leur mise en œuvre par la chaîne hiérarchique, l'accompagnement des professionnels et les réponses apportées en cas de non-respect de ces principes.

Au travers de 20 recommandations, l'IGJ préconise de :

- Décliner une stratégie de réaffirmation du respect de la laïcité et de la neutralité dans l'intégralité des documents stratégiques, des outils de pilotage et des documents réglementaires des différents échelons de la PJJ ;
- Clarifier la nature juridique des missions du SAH après avis du Conseil d'Etat, le cas échéant par la loi ;
- Faciliter l'appropriation des orientations par une communication à destination des professionnels et la production de référentiels en soutien des pratiques éducatives ;
- Renforcer le rôle de la ligne RH par différents outils : code de déontologie, guides de l'action disciplinaire et du recrutement, réalisation d'enquêtes de sécurité sur les professionnels affectés à certains emplois, mettre en œuvre un dispositif de signalement des manquements aux principes auprès du groupe d'appui neutralité (GAN), ouvert à tous les professionnels de la PJJ et du SAH ;
- Renforcer l'identification des problématiques liées à la mise en œuvre des principes par plusieurs outils : systématisation des diagnostics laïcité-neutralité, insertion de points de vigilance relatifs aux manquements aux principes dans les missions de contrôle, à l'occasion des évaluations internes et dans la cartographie des risques de la PJJ ;
- Renforcer la connaissance des principes et orientations par la formation statutaire et continue ;
- Enfin l'IGJ dédie certaines recommandations à des sujets spécifiques : les repas et la fourniture de nourriture confessionnelle, l'association des représentants légaux, la mise en place d'aumôneries et l'usage la langue française.

Le rapport d'inspection a été envoyé aux DIR, aux fédérations associatives, aux organisations syndicales et aux chefs de cours en juin 2021.

Par ailleurs, en réponse à la recommandation relative à la clarification de la nature de la mission du secteur associatif habilité, le Conseil d'Etat a été saisi d'une demande d'avis et une mission parlementaire

confiée au député Bruno Questel intégrera cette problématique afin de formuler des propositions pour clarifier le droit applicable en la matière.

Préconisation : Décliner les préconisations de l'inspection laïcité/neutralité.

3. La création de la foire aux questions et du Groupe d'Appui Neutralité (GAN)

En décembre 2020 fut mis en place **une foire aux questions dédiée aux questions relatives à la laïcité et la neutralité** sur l'intranet DPJJ. Outre le fait que cela permet de ne pas laisser des questionnements sans réponse, cela permet également de mutualiser des réponses qui peuvent être utiles à tous.

Par ailleurs, par la note DPJJ du 11 décembre 2020, la DPJJ a créé le **Groupe d'appui neutralité (GAN)** afin de soutenir les DIR et leurs échelons déconcentrés dans le traitement des situations de manquements au devoir de neutralité. Le GAN est chargé d'analyser, de conseiller et de proposer des voies de traitement aux situations signalées. Ainsi, les DIR qui ont à connaître des faits constitutifs d'atteinte à la neutralité dans un service ou un établissement du secteur public ou du secteur associatif habilités saisissent le GAN. Par ailleurs, le GAN peut se saisir de toute information à laquelle il a accès à travers les canaux habituels (incidents signalés, rapports de contrôle ou d'inspection, veille presse et réseaux sociaux, etc.). Le traitement de la situation peut être de plusieurs ordres : accompagnement d'équipe, soutien au management, saisine du collège de déontologie, contrôle hiérarchique, inspection, suites disciplinaires, organisation de formations spécifiques en lien avec l'ENPJJ, etc.

Le GAN a par ailleurs élaboré un « **document ressource pour appréhender les questions de laïcité et de neutralité lors d'un entretien de recrutement** » qui a été retravaillé et alimenté par certaines DIR (Grand Est, Sud Est) en lien avec la ligne RH.

E. Déploiement du dispositif de prise en charge des enfants de retour de zone d'opérations de groupements terroristes

En 2020, **21 mineurs ont été pris en charge à leur retour de zone** : 10 sont arrivés de Turquie dans le cadre du protocole Cazeneuve et 11 ont été rapatriés des camps du Rojava (opérations d'avril et juin 2020). Tous ont bénéficié d'un suivi PJJ en marge de leur placement à l'ASE. Ils étaient âgés en moyenne de 5 ans. 13 d'entre eux sont nés sur zone (60%).

L'année 2020 est marquée par un changement de la politique de gestion des retours. Jusqu'ici les mineurs étaient majoritairement pris en charge sur le territoire de leur arrivée (sauf retours clandestins) et donc essentiellement en Seine Saint Denis et Yvelines. **Face à la saturation de ces territoires, le PNAT en concertation avec les parquets des territoires d'arrivés a impulsé une politique de dessaisissement dès l'arrivée de l'enfant sur le sol français en faveur du territoire d'origine du mineur ou du lieu de vie de sa famille élargie.** De fait, des territoires encore peu ou pas concernés par ces prises en charge ont dû faire face à ces arrivées, notamment en DIR Sud Est et Grand Ouest. Cette nouvelle organisation nécessite de la part de ces territoires d'anticiper la mise en place du dispositif et le rapprochement des acteurs de la prise en charge, ainsi que d'accompagner les professionnels, pour garantir leur montée compétence sur le sujet via la formation.

En DIR Sud, un projet de protocole relatif à la prise en charge et au suivi des mineurs de retour de zone de conflits irako-syrienne a été travaillé au niveau de la Cour d'Appel de Montpellier. Il a vocation à être décliné sur chaque département du ressort, chaque parquet associant PJJ, Education Nationale, Magistrats du siège, Préfecture, Conseil Départemental et ARS pour une signature départementale. Ce protocole entrera en vigueur fin mars 2021 pour les Pyrénées-Orientales

En DIR Grand ouest, un projet de sensibilisation des professionnels de l'ASE de Loire Atlantique a été développé. Afin d'anticiper au mieux le rapatriement et l'accueil d'un mineur en Loire-Atlantique, la RLC DIR et la RLC DT, accompagnées d'une psychologue du STEMO de Nantes, sont intervenues le 9 octobre 2020 auprès des professionnels de l'ASE de Loire-Atlantique pour leur présenter le dispositif et les principaux axes d'intervention sur le champ éducatif.

Il ressort de l'analyse menée par le territoire de Seine Saint Denis, que « **la prise en charge des mineurs de retour de zone reste complexe tant par l'implication de nombreux acteurs et la diversité des**

problématiques inhérentes à ces situations que par leur caractère chronophage, notamment par l'obligation de déplacements nombreux sur les lieux de détention parentaux, auprès des familles d'accueil et des familles élargies, ainsi que des nombreuses synthèses. Les services soulignent la difficulté à prendre leur place auprès des enfants, des parents et des familles élargies ».

En outre, il ressort des bilans en Ile-de-France les éléments suivants :

- La **multiplication des intervenants rend également complexe la lisibilité pour les familles mais aussi pour les services et les partenaires associés**. De plus, la connaissance parfois partielle des fonctionnements, obligations et missions de chacun peut conduire à des tensions entre institutions, d'où **l'importance de temps communs de formation et d'échanges**.
- Les profils des enfants possèdent des similitudes dans les **traumatismes subis** (inhérents au séjour en zones de guerre, à l'enfermement dans les camps). De manière fréquente mais non systématique, il est constaté des **psycho traumatismes, des carences et/ou des troubles du comportement**. Une réflexion émerge également sur la prise en charge psychologique des familles élargies.
- **Les prises en charge s'avèrent plus complexes et difficiles pour les enfants les plus âgés**, lesquelles tendent à se multiplier à la faveur de séjours plus longs sur zone.
- La sensibilité de ces situations qui mêlent procédure d'assistance éducative à l'égard des enfants et procédure pénale à l'encontre des parents **nécessite une fluidité des échanges d'information entre le PNAT, le Parquet et le juge des enfants**.
- Une problématique se pose autour de **l'organisation des visites en détention avec parfois des lieux d'incarcération très éloignés du lieu de vie de l'enfant**. Les liens avec la détention sont à renforcer afin de permettre aux services de travailler en collaboration sur les champs concernés (organisation des visites médiatisées, travail avec les parents en détention et autorité parentale, préparation des audiences, articulation avec les binômes de soutien, etc.).

Le bon déroulement des visites médiatisées en détention en présence d'un tiers reste un sujet d'actualité et ce d'autant plus dans le contexte de la **crise sanitaire qui a fortement impacté le maintien des liens familiaux**. De nombreux services de milieu ouvert ont rencontré des difficultés à réaliser ces visites, d'une part du fait de la méconnaissance du dispositif concernant la prise des enfants de retour de zone d'opérations terroristes par les agents pénitentiaires, et d'autre part par les restrictions sanitaires imposées. En effet, les établissements pénitentiaires ont supprimé les visites pendant le confinement et ont, pour certains, fermé les espaces famille. Les visites ne pouvant alors se faire qu'aux parloirs classiques derrière un plexiglass. De plus, les enfants doivent alors visiter leur parent seul, ce qui rend parfois l'intervention du milieu ouvert complexe car il faut organiser une visite pour chaque enfant de la fratrie.

Enfin, concernant la prise en compte de la situation pénale des parents, il est essentiel de **préparer et anticiper les audiences des parents** devant la 16ème chambre correctionnelle près le Tribunal judiciaire de Paris ou devant la Cour d'assises. Ces audiences doivent nécessairement être mises au travail avec les enfants, les parents et les familles élargies pour anticiper la perspective d'une peine qui va à nouveau impacter le lien familial. **Ce travail d'anticipation doit aussi être conduit avec les professionnels** puisque ces derniers sont convoqués aux audiences pénales pour rendre compte de l'évolution de l'enfant, du travail conduit avec le parent sur la parentalité et de l'impact de la radicalité de ce dernier sur le développement de l'enfant.

Les RLC de Seine-Saint-Denis ont été sollicitées par deux UEMO ayant des suivis de mineurs RDZ en vue de préparer les procès devant la Cour d'Assises de Paris pour leurs parents poursuivis pour AMT. Les RLC ont été ressources pour la relecture et l'analyse de l'ensemble des rapports. Une RLC était présente lors des procès afin de soutenir et d'étayer les professionnels, mais aussi mieux appréhender les spécificités de ces audiences pour être davantage ressource auprès des équipes dans le cadre d'autres suivis. Il ressort de cette audience que la PJJ est désignée comme la porte-parole de l'ensemble du dispositif de prise en charge de ces enfants ce qui a conduit à affiner avec les partenaires la transmission d'informations et de leur analyse afin d'être les plus précis possible.

VI. LA FORMATION

A. Déclinaison du plan de formation dédié

La crise sanitaire a eu aussi des retombées importantes sur l'activité de l'ENPJJ et sur le maintien des formations en lien avec les thématiques MNVI.

Les PTF de toutes les régions ont été contraints d'annuler, de reporter ou de transposer en distanciel la plupart de leurs actions.

Malgré ce contexte défavorable et incertain, mettant à l'épreuve les organisations et les programmations, une activité de formation a été assurée dans l'ensemble des PTF sur tous les sujets touchant à la prévention de la radicalisation, la laïcité et la citoyenneté. En effet, considérée comme une thématique prioritaire, **l'ensemble de ces actions de formation ont permis de toucher 1294 professionnels dont 724 en distanciel au cours de l'année 2020**. L'année 2020 a également vu l'élaboration du webinaire intitulé « **Les jeunes face la tentation radicale : comprendre pour agir** » qui s'est tenu le 4 février 2021 et qui a rassemblé plus de 600 professionnels en distanciel. Néanmoins, le constat demeure sur la difficulté à faire participer les professionnels aux formations qui relèvent des missions de la MNVI et de faire entendre la nécessité de se former par anticipation.

1. Le module 1 « Comprendre et prévenir les phénomènes de radicalisation violente »

A l'exception du PTF Ile-de-France et du PTF Grand-Centre, le module initial de formation à la prévention de la radicalisation n'a pas été programmé au catalogue de la formation continue. Ces deux seuls PTF ont fait le choix d'un maintien du portage institutionnel de cette offre en 2020. Cette situation, déjà constatée en 2019, se confirme donc à l'identique cette année. Cette tendance correspond à l'épuisement du vivier d'agents à former sur ce premier niveau de sensibilisation, et s'explique également par le portage institutionnel prioritairement tourné, en PTF, vers la mise en œuvre du module 2.

Cependant, le déclin de la conduite du Module 1 en présentiel est partiellement compensé par la version numérisée du module 1 online, dont la mise en ligne a été finalisée en 2019. En 2020, 160 agents ont suivi le module online « Prévention de la radicalisation – Parcours ».

2. Le module 2 « Processus de radicalisation et stratégies éducatives »

Sur les 9 PTF, 7 avaient proposé des dates pour la mise en œuvre de l'action en 2020, et 2 PTF (Toulouse et Roubaix) envisageaient une réalisation en 2020. Les restrictions dues à la crise sanitaire ont bouleversé ces programmations initiales. Les PTF de Marseille, de Nancy et celui de Lyon ont annulé l'action (nombre insuffisant d'inscrits), sans pouvoir la reporter.

En 2020, l'action s'est donc réalisée dans 3 PTF sur les 7 qui l'avaient fixée au catalogue : au PTF Sud-Ouest Bordeaux en février 2020, au PTF IDF en novembre 2020 et au PTF Grand-Ouest Rennes, qui avait prévu l'action en mai 2020, l'a reportée et mise en œuvre, finalement, en décembre 2020.

Les effets de la crise sanitaire se sont néanmoins ressentis sur les présences, puisqu'à Bordeaux il y a eu 10 présents sur 50 places ouvertes, à Paris 17 présents sur 25 places ouvertes, et à Rennes un petit groupe de 7 participants.

Préconisation : Mieux communiquer sur les formations et assurer le suivi des participants du module online comme prérequis au module 2.

3. Le webinaire « Les jeunes face à la tentation radicale : comprendre pour agir »

A l'automne 2019, le rapport de l'IGJ sur la prise en charge d'un mineur poursuivi pour association de malfaiteurs au vue de commettre un attentat terroriste a rendu ses conclusions, avec notamment une préconisation relative au **renforcement et le renouvellement de la formation des agents**. L'inspection soulignait un manque de prise en compte de la religiosité dans les prises en charge des mineurs poursuivis

pour AMT ou radicalisés. Elle insistait notamment sur le fait que la prise en charge éducative de ces mineurs devait comprendre des intervenants spécialisés sur les questions culturelles, des ateliers pédagogiques provoquant le débat et la réflexion sur ces sujets de pluralisme des opinions, de coexistence des religions, des mécanismes conduisant à la radicalisation. Dans l'optique de mettre en œuvre ces préconisations, les membres du GT « Laïcité, citoyenneté et neutralité » de l'ENPJJ ont eu l'occasion de travailler ces questions lors des 3 rencontres. Le GT a opté pour un webinaire d'une journée afin de toucher le plus grand nombre d'agents et de découpler les axes et dispenser le plan de formation en deux temps :

- 1/ Un premier niveau de formation, pour sensibiliser les agents à très grande échelle, autour des Axes 2 et 3 « risque radical, processus de radicalisation, filières terroristes et réseaux », pouvant être traité par le biais d'un séminaire/webinaire magistral, en streaming ;
- 2/ Un deuxième niveau de formation, pour traiter de « l'axe 1 », qui mérite un approfondissement et une entrée contextuelle aux questions de pédagogie et de positionnement professionnel, et donc une formation à part entière, idéalement en présentiel.

Ces propositions ayant été validées par le directeur général de l'ENPJJ, le GT a produit le programme pour la rencontre professionnelle nationale intitulée : « **Les jeunes face à la tentation radicale : comprendre pour agir** » qui a eu lieu le 4 février 2021. Cette formation magistrale/webinaire, autour des radicalités et des engagements violents des jeunes est une « rampe de lancement » à une programmation de nouvelles formations proposées par les PTF.

B. La formation sur les mineurs de retour de zone d'opérations de groupements terroristes

Les formations concernant la prise en charge des mineurs de retour de zones d'opérations de groupements terroristes ont été programmées au catalogue de la formation continue 2020 par 5 PTF (Lyon, Dijon, Rennes, IDF et Roubaix). Des formations ont été pensées « en réactivité » dans les 4 autres PTF en fonction des besoins et de l'actualité (Nancy, Marseille, Toulouse, Bordeaux). Parmi, les formations programmées, 2 ont été reportées, et au final la formation a pu se réaliser dans 3 PTF, malgré un nombre bien faible de personnes présentes : Grand-Nord (28 agents), Grand-Centre (10 agents) et Grand-Ouest (14 agents).

Le PTF Ile-de-France avait fait le choix de s'associer, en 2020, à deux actions locales de formation (ALF) d'envergure menées par les Directions Territoriales des Yvelines (au premier semestre 2020) et par celle de la Seine Saint Denis (prévue au second semestre 2020). La formation catalogue à destination de tous les professionnels de l'inter région n'avait donc pas été programmée en 2020, les deux ALF permettant de couvrir les besoins en formation des deux territoires majoritairement concernés par les retours d'enfants. Les restrictions gouvernementales successives de circulation et de rassemblement qui ont jalonné l'année 2020 ont contraint à revoir l'activité programmée. Le stage de 3 jours de formation⁴ pour les agents de la Seine Saint Denis, qui aurait dû avoir lieu, en présentiel, en décembre 2020 a été reportée à mars 2021. Cependant, suite à l'annonce du confinement de la région survenue quelques jours avant la date du stage, fin mars 2021, le Directeur Territorial a décidé un deuxième report de cette action à une date ultérieure.

Pour garantir la formation des professionnels dans toutes les inter régions par anticipation des arrivées de mineurs, plusieurs modalités de formation sont possibles. **Le Directeur Général de l'ENPJJ a formalisé une demande en ce sens vers les PTF, conformément à la commande du socle national obligatoire, afin que les PTF puissent anticiper et mettre en œuvre l'action en réactivité.**

Préconisations :

Inscription au catalogue 2021 du Module ERZOT dans tous les PTF, ou possibilité d'une mise en œuvre en réactivité.

⁴ La plaquette de présentation avec le programme de cette action, très attendue par les agents du territoire, se trouve en Annexe 3.

Préparation de séquences de formation de type « étude de cas » avec les professionnels ayant à connaître ces suivis pour donner à voir les spécificités de la double mesure AEMO/MJIE-placement ASE et les nécessaires articulations.

C. Perspectives de formation pour 2021

Il est prévu dans chaque PTF, la programmation de formations en déclinaison des contenus abordés dans le webinaire précité. Elles visent à ajuster aux besoins en formations locaux les enjeux communs de la prévention de la radicalisation, mis en exergue par l'inspection. Ces formations, que l'on peut appeler de « troisième génération », par rapport au Module 1 et 2 de prévention de la radicalisation, sont parues dans le catalogue de formation ENPJJ 2021.

Afin de rendre compte de l'activité prévue en PTF en 2021, une cartographie de l'ensemble de l'offre de formation continue relative au « vivre ensemble en République », proposée en annexe 1, a été réalisée. Cette cartographie permet de visualiser aisément les 19 formations programmées au catalogue 2021. Les stages répertoriés dans la cartographie sont donc de deux ordres :

- Les formations sur les nouvelles thématiques en approfondissement au webinaire national
- Les formations aux modules existants, inscrits au catalogue, sur la prévention de la radicalisation (Module 1 et Module 2) ainsi que le Module sur les « Enfants de retour de zone d'opération terroristes ».

D. La formation des RLC

La formation annuelle des RLC a pu se maintenir malgré la situation sanitaire et a eu lieu du 21 au 25 septembre 2020. Le programme est disponible en annexe 2.

E. Actions de sensibilisation mises en place par les RLC à destination des professionnels

En 2020, malgré les reports et annulations imposés par la crise sanitaire, les RLC ont pu tenir des projets de formation et des actions de sensibilisation à destination des professionnels.

Des formations à l'animation ou à la prise en main de médias pédagogiques:

Les RLC DT de Basse et Haute Normandie ont dispensé et animé en binôme des formations à l'utilisation de l'outil Quizzbox « Ma France, parlons-en ! » auprès des professionnels de leurs territoires. Deux sessions d'une journée ont eu lieu en janvier à Rouen et en février à Caen.

Le RLC Haute-Normandie a également sollicité Myriam Zwingel, directrice de la compagnie théâtrale Six pieds sur terre et metteuse en scène de la pièce « Vague à larmes » pour co-animer le 3 mars une session de formation à la prise en main du film « A la croisée des chemins » auprès des professionnels des 2 territoires normands.

Des formations plus thématiques ont été proposées :

Sur la DIR Centre-Est un partenariat s'est noué avec l'Institut Supérieur d'Étude des Religions et de la Laïcité (ISERL) qui poursuit trois objectifs : la fédération des recherches, leur diffusion et la formation des acteurs. La collaboration a débuté en janvier 2020 et a pu se poursuivre malgré le contexte. Un groupe de travail RLC-ISERL a été constitué et a travaillé autour de deux questions : comment mieux prendre en compte le fait religieux, les croyances dans les prises en charge mises en œuvre à la PJJ ? ; la question de la mise en œuvre d'intervention d'un médiateur du fait religieux. Deux journées d'étude « Jeunesse et croyances : de l'analyse à la pratique professionnelles au sein de la PJJ » se sont déroulées en avril/mai 2021.

sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, chargé de l'éducation aux médias et à l'information (ÉMI) dans l'ensemble du système éducatif français. Une convention a été signée ayant pour but de former les professionnels en matière d'éducation aux médias et à l'information afin de leur permettre de pouvoir répondre aux interrogations des jeunes sur ces sujets.

La RLC Centre Orléans mène des actions de sensibilisation avec le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI). Il s'agit d'un service de réseau Canopé, opérateur public

La DT de l'Hérault a co-organisé avec le Conseil départemental une formation sur les questions de « laïcité et radicalités ». L'objectif principal était de former un professionnel par service territorial des Maisons départementales des solidarités du Biterrois sur les enjeux soulevés par les questions de laïcité et radicalités, avec l'ambition qu'il puisse intervenir par la suite en qualité de « professionnel ressource » sur son lieu d'exercice.

La DT Tarn et Garonne, Lot, Gers a organisé une journée de sensibilisation à l'usage d'internet. L'objectif était de permettre aux stagiaires d'acquérir des compétences numériques afin de les intégrer dans les pratiques professionnelles et mieux prévenir les comportements à risque dans ce domaine.

La RLC Marne-Ardenne a organisé une formation sur la radicalisation auprès de l'ensemble des professionnels du CEF de Sainte-Menehould à la volonté du directeur de l'établissement.

Dans le Var, deux journées de formation portant sur les usages des réseaux sociaux et leurs dangers, en direction des professionnels d'un STEMO et d'un EPEI ont été animées par l'association Horizon Multimédia. Cette

formation alternant apports théoriques et ateliers pratiques pour découvrir les réseaux sociaux avaient pour objectif de sensibiliser les professionnels aux nouveaux usages des médias numériques et d'Internet par les jeunes.

Le Var et les Alpes Maritimes organisent également des formations conjointes : des interventions du Centre contre les manipulations mentales grand PACA sur la manipulation et l'emprise mentale en 5 modules sont déclinées en 2020/2021 : processus d'emprise, risque de manipulation dans la relation professionnel/usagers, manipulation mentale et zététique, l'après coup psycho-pathologique et psycho traumatologie, le fanatisme et la radicalisation.

Enfin, comme en 2019, l'engagement des RLC dans le plan de formation VRL a permis d'organiser des sessions de formation sur ce sujet auprès des professionnels (voir partie V-D.1)

VII. RECHERCHE

A. La recherche pilotée par le Dr Bronsard sur les mineurs poursuivis pour AMT

L'année 2020 a été marquée par la finalisation de « **L'Étude médico-psychologique des adolescents radicalisés confiés à la PJJ. Mesure comparée de la prévalence psychiatrique, de l'empathie, de la suicidalité et de la maltraitance infantile chez les mineurs poursuivis pour association de malfaiteur en vue d'une entreprise terroriste** » conduite par le Pr Guillaume Bronsard (psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, UBO, Brest), le Pr Laurent Boyer (Santé Publique, AMU, Marseille), Nicolas Campelo (APHP, Artémis, Paris) et Mme Issaga Diallo (APHP), en partenariat avec la MNVI. L'étude a été réalisée à partir de la rencontre avec 15 mineurs et une comparaison de ces entretiens avec ceux effectués précédemment dans le cadre de l'étude réalisée par le Dr Bronsard sur les mineurs placés en CEF.

Cette étude met en avant que les **mineurs poursuivis pour AMT présentent certaines caractéristiques médico-psychologiques qui les différencient de la population générale mais aussi des délinquants « tout venants » rencontrés habituellement à la PJJ**. Ils présentent une prévalence psychiatrique globale supérieure à la population générale (x2 à 2.5) mais sans trouble spécifique que l'on pourrait associer au phénomène de radicalisation. Les troubles psychiques les plus présents sont les états dépressifs et anxieux retrouvés dans 25 à 30% des cas. On note aussi une importance élevée de la personnalité « limite ».

En revanche, de nombreuses caractéristiques offrent des perspectives favorables. D'abord, l'empathie est indiquée comme « non défaillante », et même plutôt élevée, associée à des taux d'hostilité et d'impulsivité attendus pour des adolescents de leur âge. De même, la suicidalité n'est ni particulière ni aggravée. En outre, leur niveau intellectuel est ordinaire. Enfin, l'analyse de leur enfance montre de fréquentes expériences adversives en particulier des négligences, associées à l'implication fréquente des services sociaux. **Ces adolescents n'ont globalement pas de troubles spécifiques, mais une dépressivité plus élevée associée à une enfance assez perturbée, sans pour autant présenter de défaillance notable dans le lien aux autres.**

La comparaison avec les adolescents placés CEF, représentant des mineurs délinquants « tout venants », montre d'importantes différences. Ces derniers présentent de très fréquents troubles des conduites, associés et recouvrant globalement leur passé délinquantiel d'atteintes aux biens ou aux personnes qui les a amenés en CEF. **Les adolescents AMT n'ont pas ce passé ni ce trouble comportemental.** De même, les adolescents CEF, au contraire des AMT, montrent un taux d'hostilité et d'impulsivité élevé, associé à un coping médiocre. AMT et CEF partagent en revanche un passé familial assez perturbé, moindre cependant chez les AMT, avec notamment des violences conjugales, une absence des pères ou un parent en prison ; élevés dans les deux groupes, mais de façon plus importante chez les adolescents des CEF.

En conclusion, **cette étude met en avant que le profil psychologique des mineurs poursuivis pour AMT et notamment leurs capacités de coping et d'empathie, ainsi que les caractéristiques familiales, présagent d'une bonne réponse aux suivis éducatifs renforcés, en particulier individuels, associés aux psychothérapies, incluant, de préférence, un travail familial.**

B. Les recherches sur les mineurs de retour de zone

La recherche de Fabien Carrié, sociologue, intitulée « **Des affaires de familles. Analyse comparée des familles de retour de Syrie prises en charge par la justice belge et française** » en partenariat avec la DPJJ, le Fonds de la Recherche Scientifique de Bruxelles et l'Université catholique de Louvain est toujours en cours. Démarrée fin 2018, elle vise à réaliser une étude comparative entre les situations de retours de zone et les dispositifs dédiés en France et en Belgique, et à retracer le parcours de vie des familles parties sur zone. M. Carrié procède par analyse des dossiers et rencontre des professionnels en Ile-de-France ainsi qu'auprès de tous les territoires ayant à prendre en charge des mineurs de retours de zones de conflits.

Par ailleurs, une recherche sur les enfants de retour de zones de guerre vient d'être engagée par Mme Sylvie Ollitrault, directrice de recherche au CNRS, et M. Jacques Dayan, professeur associé en psychiatrie et psychologie, à la suite d'un appel à projets lancé par le CNRS en partenariat avec l'Institut des hautes études sur la sécurité et la justice (INHESJ). L'objectif de la recherche est d'identifier les modalités de prise en charge institutionnelle de ces enfants et de voir comment les acteurs se mobilisent pour « ramener ces enfants dans la République ».

C. Autres recherches

Dans le cadre de son plan national de formation à la prévention de la radicalisation violente et l'extrémisme, l'ENPJJ a commandé en 2019 une recherche-action portant sur « **la prévention de la radicalisation violente et de l'extrémisme chez les acteurs socioéducatifs : outils d'évaluation et pratiques professionnelles d'accompagnement des jeunes** ». Cette recherche est menée par Fatima El Magrouti, RLC ENPJJ et docteure en sociologie, pour la prévention primaire au sein du secteur associatif dans les Hauts-de-France, et Jean-Baptiste Pesquet, doctorant en anthropologie, pour la prévention secondaire et tertiaire au sein de trois inter régions de la PJJ (DIR Grand Est, Nord et Sud-Est) et ses partenaires. Une première étape de ce travail (printemps 2019 – printemps 2020) a permis de recenser un certain nombre d'outils et de travaux développés en Europe et en Amérique du Nord depuis 2014. Cette première étape s'accompagne aujourd'hui d'une seconde (avril – décembre 2021) portant sur l'étude des pratiques des différents acteurs participant à la politique publique de prévention et la construction d'outils professionnels.

La DIR Sud est en lien avec le Centre de ressources régional en santé mentale pour la prévention des processus de radicalisation (CRESAM)⁵ autour d'un projet de recherche-action intitulé « **Engagements radicaux et violences extrêmes : comment prévenir ? Quels leviers de désistance ?** », porté par le CRESAM en lien avec la Fédération de recherche de la psychiatrie publique en Occitanie (FERREPSY). La MNVI a émis un avis favorable à la participation de la PJJ au projet. Par ailleurs, une recherche-action est également en cours dans l'Hérault autour du thème : « **Représentation de l'avenir et des radicalités des 14/24 ans dans les quartiers prioritaires de la ville de l'Hérault** ». Cette recherche action menée par Rémi Lemaître est rattachée à la direction départementale de la cohésion sociale. Ce travail vise à comprendre avec les professionnels les situations qui se présentent sur le territoire de Béziers autour des questions de citoyenneté et laïcité. La PJJ a accepté d'apporter sa contribution en autorisant l'accès à ses professionnels.

La DIR Grand Nord poursuit la recherche commencée en 2017 de **capitalisation d'expériences concernant les pratiques professionnelles en œuvre en matière de prévention et de lutte contre la radicalisation. En 2020, l'analyse des entretiens a mis en évidence des premiers résultats.** Si le public n'est pas considéré comme spécifique par certains intervenants, il apparaît très largement pour ces derniers qu'il y a une spécificité dans le pilotage institutionnel de cette politique. Ensuite, l'étude révèle

⁵ Structure régionale ressource en santé mentale qui a pour objectifs l'aide à la compréhension et à la prise en charge des populations engagées dans des processus de radicalisation

que les équipes n'utilisent pas les résultats issus des travaux de Bonnelli-Carrié, car cela leur semble répondre davantage aux besoins de leur hiérarchie qu'aux leurs en matière d'action éducative. Par ailleurs, ce premier travail souligne le rôle qu'a joué la formation dans la montée en compétence des agents.

Enfin, Monsieur Clément Beunas, doctorant au sein du centre Lillois d'Etudes et de Recherches sociologiques et économiques, consacre sa thèse à la politique publique de lutte contre la radicalisation au sein de la PJJ. L'objectif de sa thèse est de faire état de la manière dont la PJJ s'est saisie de cette question, des réponses qui en ont découlé et d'étudier les représentations que s'en font les professionnels ainsi que les effets que cela entraînent sur les pratiques professionnelles. Il a été convenu qu'une restitution au niveau du réseau national devrait se faire sur l'année 2021.

VIII. INTERNATIONAL

A. Le Radicalisation Awareness Network (RAN)

Début 2020, la participation du ministère de la Justice et plus particulièrement de la DPJJ au Radicalisation Awareness Network (RAN) a été relancée. **Il s'agit d'un réseau d'acteurs impulsé par la Commission européenne autour de la thématique de la prévention de la radicalisation.** Ce réseau a d'abord été créé pour les acteurs de terrain (lot 1), mais la Commission européenne s'est rendue compte que ces acteurs de terrain n'avaient pas particulièrement de connaissances ou d'expériences dans le domaine de la radicalisation et que les postures n'étaient parfois pas en adéquation avec les directives gouvernementales. Un nouveau groupe d'acteurs institutionnels a donc été créé, dénommé Project Based Collaboration (PBC). Début 2020, CIVIPOL, opérateur du Ministère de l'Intérieur, s'est vu confier la gestion d'un nouveau lot (lot 2) qui vient en soutien des PBC. Sous l'impulsion du SG-CIPDR, **la MNVI participe activement à la relance du réseau RAN pour la France.** Celle-ci s'effectue notamment en prenant part au COPIL France qui vise à harmoniser la stratégie d'influence au sein du réseau, mais également en se positionnant sur le PBC concernant les mineurs RDZ (PBC dirigé par la Belgique et la France), ou en assistant au PBC portant sur la prévention et la lutte contre l'extrême droite violente. Cette participation se traduit, pour le PBC mineurs RDZ, par l'organisation, avec les partenaires français sur le sujet (SG-CIPDR, UCLAT, MSS) de réunions, le choix de thématiques à aborder et la mise en place d'une conférence ou d'un événement dans l'année. Les thématiques retenues pour l'année 2021 sont :

- Le rôle des mères et de l'entourage familial, cette thématique fera l'objet des deux premières réunions du PBC. La Belgique est à la manœuvre et des présentations lors du 2nd meeting seront effectuées à partir d'études de cas ;
- La formation des intervenants auprès des mineurs RDZ, cette thématique fera l'objet des deux autres réunions, à partir de l'automne. La France sera à la manœuvre.

En sus de la participation de la DPJJ au lot des acteurs institutionnels, il est également prévu l'identification de professionnels pour participer aux groupes de travail du lot 1. Via les RLC, ces professionnels pourront être invités à prendre part notamment aux groupes portant sur les thématiques « jeunesse et éducation », « liens familiaux, communautaires et sociaux » ou encore « communication et discours narratifs ». Ces professionnels doivent avoir une bonne posture professionnelle, une connaissance de leur terrain et des sujets liés à la radicalisation ainsi que maîtriser l'anglais.

Le RAN favorise les échanges en matière de pratiques de prévention de la radicalisation. Il propose des conférences sur divers sujets, permettant d'informer sur les différentes formes de radicalisation selon les pays. **Le RAN est également soutien dans le montage de projets ou le financement de recherches sur les sujets qui nous concernent.** En ce sens, l'implication du réseau RLC dans le RAN rejoint totalement les missions de veille et d'information qui incombent au réseau.

B. Projets au sein des DIR

Au sein de la DIR Sud, la Mairie de Toulouse a répondu à un appel à projet européen porté et financé à 90% par la Commission Européenne au titre du Fonds pour la Sécurité Intérieure : le projet européen RAD2CITIZEN (RAD2C). Ce projet, débuté en janvier 2020, réunit Toulouse Métropole, avec la ville de Malaga (Espagne), l'Université de sciences sociales appliquées de Salzburg (Autriche) et

l'Institut KEMEA (Grèce). Son objectif vise à prévenir la radicalisation et les différentes formes de radicalités ainsi que la violence associée, principalement auprès d'un public jeune, tout en favorisant l'accès au droit et à la citoyenneté. La DT Haute Garonne/Ariège/Hautes Pyrénées est impliquée sur ce projet qui a vocation à se construire tout au long de l'année 2021.

IX. BILAN DE LA CONSOMMATION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE DANS LE CADRE DU PLAT

Au titre de l'année 2020, les **crédits HT2** consacrés aux actions de lutte contre le terrorisme et la radicalisation s'élèvent à **5,6 M€** en CP. Ils affichent une diminution de 1,2 M€ par rapport à l'année dernière en raison de la baisse d'activité des services liée à la crise sanitaire.

PLAT 1

Les dépenses relatives au premier volet du plan de lutte antiterrorisme (PLAT 1) s'élèvent à **0,8 M€**. Elles recouvrent :

- Les formations dispensées par l'ENPJJ dédiées à la prévention de la radicalisation à destination des professionnels du secteur public et les dépenses liées aux frais de déplacement et de stages : 0,6 M€ (au cours de l'année 2020, 1 302 agents ont pu bénéficier d'une formation); les dépenses de formation ont été impactées par la crise sanitaire en raison de l'annulation des sessions de formation en présentiel.
- La mise en œuvre d'actions de citoyenneté et de laïcité dont les crédits ont été exécutés et payés à hauteur de 0,2 M€. Toutefois, cette exécution budgétaire ne correspond pas à la réalité des projets validés en 2020 (mais non encore payés). En effet, les projets validés par la Mission Nationale de Veille et d'Information (MNVI) s'élèvent à 0,8 M€ pour l'année 2020.
Ces actions ont pour but de susciter la réflexion et le développement de l'esprit critique, de sensibiliser des mineurs à une conception de la société basée sur les valeurs de respect de soi comme des autres, de solidarité et de tolérance (actions d'éducation aux droits et devoirs des citoyens, formation des jeunes aux multimédias, accès à des événements culturels...).

PLAT 2

Les dépenses dédiées au second volet du plan de lutte antiterrorisme (PLAT 2) s'élèvent à **1,9 M€** et regroupent les dépenses :

- De fonctionnement liées à l'accompagnement des équipes dans les structures, à savoir les centres éducatifs renforcés (CER), centres éducatifs fermés (CEF), unités éducatives d'hébergement diversifié (UEHD), détention (établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM) et quartiers mineurs (QM) : **0,4 M€** ;
- De fonctionnement liées aux actions éducatives (camps et séjours) en unité éducative d'hébergement collectif (UEHC) : **1,2 M€** ;
- De fonctionnement liées à la sécurité des locaux (gardiennage) de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) : **0,3 M€**.

PART

Les dépenses dédiées au plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme (PART) s'élèvent à **3 M€** et regroupent les dépenses :

- De fonctionnement liées à l'accompagnement d'équipes dans les établissements et structures (mise en place d'instances d'accompagnement d'équipes et de dispositifs interrégionaux de soutien et d'appui aux professionnels qui visent à aider les équipes éducatives dans la prise en charge des mineurs, ainsi que les professionnels dans leurs pratiques, y compris par des interventions extérieures) : **0,6 M€** ;

- De prise en charge de mineurs radicalisés et notamment AMT par deux structures associatives en Île-de-France (AEPC DASI Concorde Télémythe et l'ADSEA 77 – DAIS – DRECS Combs-la-Ville) à hauteur de **2,4 M€**.

Au titre de l'exercice 2020, les moyens alloués en **emplois et titre 2** se répartissent comme suit :

- La consommation en moyenne sur l'année a été de **362 ETPT** au titre de différents plans ;
- La consommation en masse salariale est estimée à **14,7 M€** hors CAS pensions.

X. PERSPECTIVES DE TRAVAIL POUR 2021

Reprise des préconisations :

- **Porter les nouvelles orientations de la DPJJ relative à la déclinaison de la mission MNVI**
 - L'année 2021 devra être marquée par le portage, la déclinaison et la mise en œuvre de la note DPJJ du 1^{er} décembre 2020 relative au cadre d'intervention des RLC.
 - Poursuivre le travail de réécriture des protocoles interrégionaux DIR/DISP dans le cadre de la note de la note DAP/DPJJ du 19 février 2021 et ainsi remettre au travail les liens entre les deux directions au sein de chaque inter région.
 - Mettre en œuvre la note du 5 février 2021 afin de recentrer les projets PLAT/PART autour des axes définis et développer une véritable stratégie d'utilisation de ces crédits.
- **Assurer le recentrage de la mission des RLC**
 - Poursuivre le recentrage des missions du RLC sur les missions radicalisation, laïcité, citoyenneté, à l'aide de la fiche de poste type.
 - Systématiser la présence du RLC aux synthèses des mineurs concernés par la problématique de radicalisation en application de la note relative au cadre d'intervention des RLC du 1er décembre 2020.
- **Poursuivre et consolider la formation des professionnels**
 - Poursuivre le déploiement des formations VRL auprès des professionnels PJJ.
 - Mieux communiquer sur les formations et assurer le suivi des participants du Module online comme prérequis au Module 2.
 - Inscription au catalogue 2021 du Module ERZOT dans tous les PTF, ou possibilité d'une mise « en œuvre en réactivité ».
 - Préparation de séquences de formation de type « étude de cas » avec les professionnels connaissant ces suivis pour donner à voir les spécificités de la double mesure AEMO/MJIE-placement ASE et les nécessaires articulations.
- **Les années 2021 et 2022 seront placées sous le signe de la laïcité et la neutralité**
 - Décliner les préconisations de l'inspection laïcité/neutralité.
- **Améliorer la connaissance et la prise en charge des publics qui relèvent du périmètre de la mission**
 - Le groupe de travail national relatif à la prise en charge des mineurs poursuivis pour AMT doit se remettre en place.

- Poursuivre et approfondir l'accompagnement des jeunes poursuivis pour AMT en engageant un travail sur les problématiques de dissimulation, d'emprise, d'engagement radical et du rapport à l'autre.
- Maintenir la vigilance des jeunes suivis dans le cadre de faits de droit commun ou de faits terroristes « bas du spectre » ; ces situations pouvant révéler des problématiques de rupture tout aussi importantes que pour des mineurs poursuivis pour des faits d'AMT.
- Il convient également de sensibiliser les professionnels sur les qualifications pénales terroristes afin d'éviter la banalisation et la minimisation des actes commis.
- Il convient de maintenir la vigilance de tous les professionnels sur les phénomènes de repli communautaire sur l'ensemble des territoires ruraux comme urbains.
- Il est nécessaire de travailler la question de la prévention et de la sensibilisation aux valeurs de la République dans un cadre interculturel et de développer la connaissance sur les contextes historiques de certains pays dont ceux de l'ex-Union soviétique.
- La prise en compte de la religiosité dans les prises en charge des mineurs radicalisés doit constituer un axe de travail prioritaire.
- La sensibilisation des cadres à la saisine du RLC dans le cadre de suspicions de radicalisation doit se développer.
- Dans les situations de suivis de mineurs du fait d'une radicalisation des parents, il convient de renforcer le soutien et l'étayage des services tant pour maintenir une vigilance sur la situation que pour tenter de repérer des éléments de danger pour l'enfant.
- Produire un guide des outils et partenaires du réseau RLC afin de capitaliser les 6 années de déclinaison de la mission.

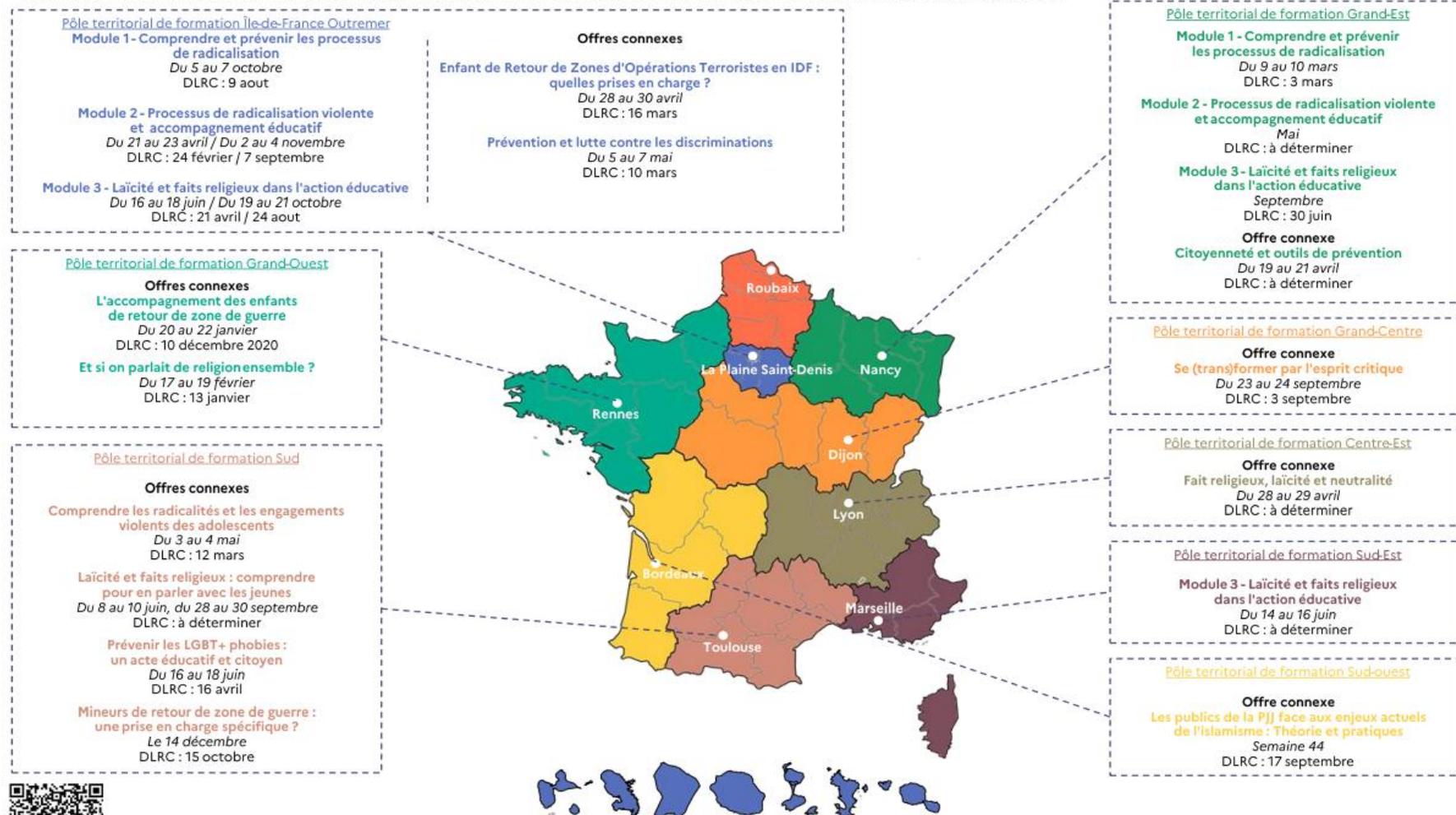
ANNEXES

Annexe 1: Offre de formations continues relatives au « vivre ensemble » en République de l'Ecole nationale de la PJJ

OFFRE DE FORMATIONS CONTINUES RELATIVES AU « VIVRE ENSEMBLE » EN RÉPUBLIQUE DE L'ÉCOLE NATIONALE DE PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (ENPJJ)

2021

L'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) propose 3 modules thématiques liés à la prévention et à la lutte contre la radicalisation, déclinés sur le territoire national, ainsi que des offres de formation connexes en lien avec la promotion des valeurs de la République.



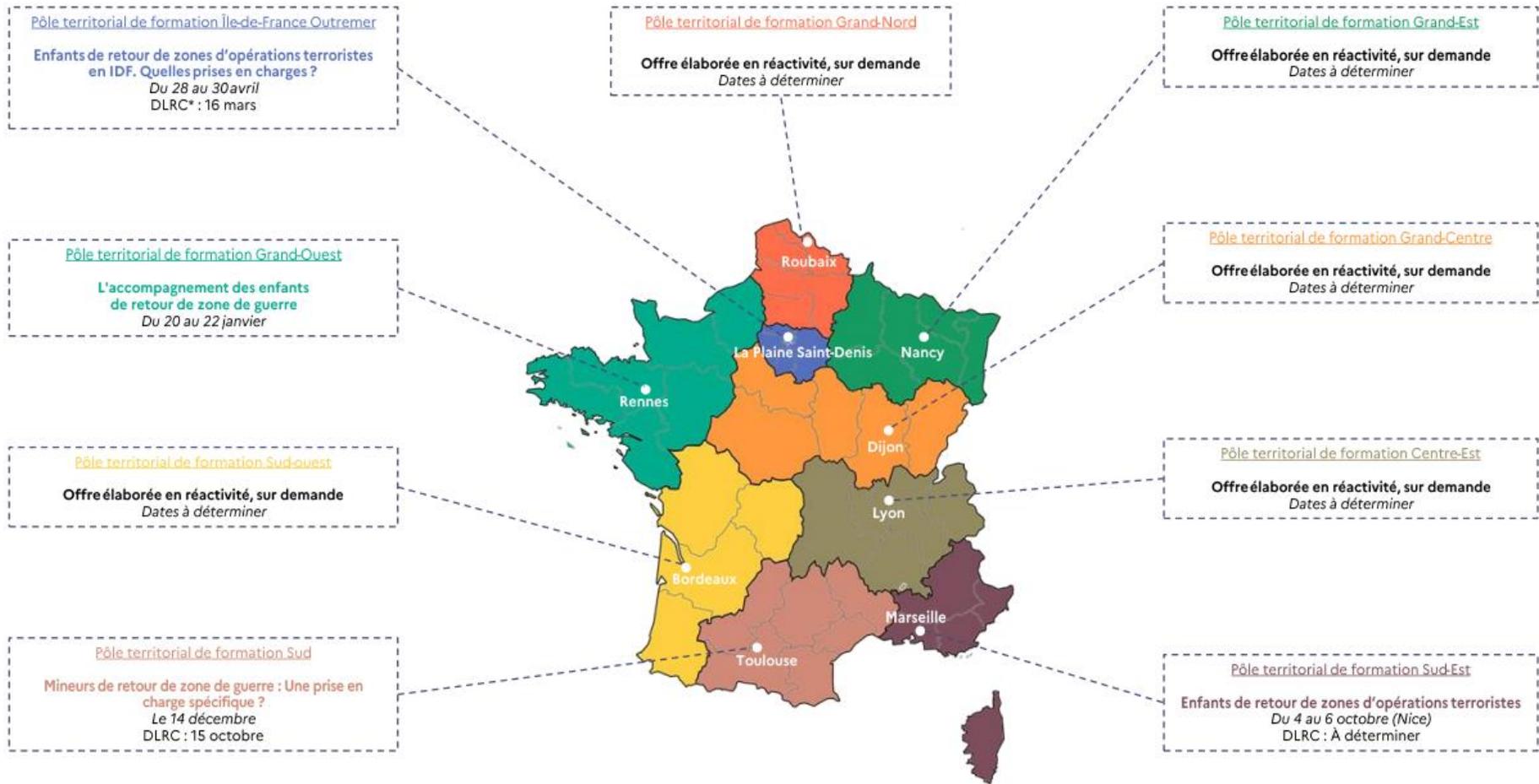
*DLRC : Date limite de réception des candidatures

Des offres à retrouver sur offre-fc.enpjj.fr

Version au 07/04/2021

OFFRE DE FORMATIONS CONTINUES RELATIVES AUX MINEURS DE RETOUR DE ZONES D'OPÉRATIONS TERRORISTES DE L'ÉCOLE NATIONALE DE PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (ENPJJ)

2021



PROGRAMME DE FORMATION – DIRECTION GÉNÉRALE
Dispositif de formation Prévention de la Radicalisation (Niveau 4) à destination des référents laïcité citoyenneté (RLC)
 Du 21 au 25 septembre 2020 / Site central / Amphithéâtre

Lundi 21 septembre	Mardi 22 septembre	Mercredi 23 septembre	Jeudi 24 septembre	Vendredi 25 septembre
	<p>8 heures 30 – 12 heures 30</p> <p>Restitution de la recherche sur la dimension médico-psychologique chez les adolescents confiés à la PJJ pour association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste Guillaume BRONSARD Nicolas CAMPELO</p> <p>10h30-13h00</p> <p>Actualité et évolution du phénomène de radicalisation Frédéric PICHON Docteur en histoire contemporaine, diplômé d'arabe et de Sciences Po Paris</p>	<p>9 heures – 12 heures</p> <p>Les réseaux radicaux : comment ça marche ? Hugo MICHERON Chercheur à l'ENS</p>	<p>9 heures – 12 heures 30</p> <p>Le fait religieux : Apports de l'anthropologie Camille DAVID Anthropologue, Médiatrice scientifique – chargée de projet. Association ethnoArt. Paris</p>	<p>9 heures – 12 heures</p> <p>Présentation des outils « Laisse Ton Empreinte » Catherine CARPENTIER Directrice associée « Laisse Ton Empreinte »</p> <p>11 heures – 12 heures Bilan de la semaine</p>
<p>13 heures 15 – 17 heures 30</p> <p>13 heures 15</p> <p>Ouverture de la semaine de formation Frédéric PHAURE Directeur général de l'ENPJJ</p> <p>13 heures 30 – 14 heures 30</p> <p>Les aspects juridiques du terrorisme et de la radicalisation violente Naïma RUDLOFF</p> <p>14 heures 40 – 15 heures 40</p> <p>Apports conceptuels sur l'islamisme et le jihadisme / Approche anthropologique de la radicalisation Ariel PLANEIX</p> <p>PAUSE</p> <p>16 heures – 16 heures 45</p> <p>Filières et fonctionnement sur le territoire national Antoine BARTHE</p> <p>16 heures 45 – 17 heures 30</p> <p>Terrorismes et radicalités : Penser et comparer des engagements violents Pauline PICCO</p>	<p>14 heures – 17 heures</p> <p>14 heures – 15 heures 30</p> <p>Les nouveaux visages de l'anticapitalisme Isabelle SOMMIER Professeure de sociologie politique à l'Université Paris 1</p> <p>L'ultradroite Nicolas LEBOURG Chercheur au CEPEL</p> <p>15h30-17h00</p> <p>Table ronde « Les jeunesses et les radicalités politiques » Animation Patrick WEIL, Référent laïcité citoyenneté DRIPJJ CE</p>	<p>13 heures 30 – 15 heures 30</p> <p>Aborder le fait religieux dans le travail éducatif Mohamed CHIRANI Médiateur du fait religieux Mission de Lutte contre la Radicalisation Violente (MLRV)/DAP</p>	<p>14 heures – 20 heures 30</p> <p>14 heures – 17 heures 30</p> <p>Table ronde animée par Angèle ROISIN</p> <p>Positionnement professionnel et prise en compte du fait religieux dans le cadre de la prise en charge Camille DAVID Anthropologue Farid GRINE Aumônier</p> <p>18 heures</p> <p>Ciné Débat Accueil institutionnel Frédéric PHAURE DG ENPJJ Film « La désintégration »</p> <p>19 heures 30</p> <p>Lecture filmique par Tiffany TAVERNIER Débat avec Cindy TROUILLEZ psychologue clinicienne Animation Fatima EL MAGROUTI</p>	